

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

CONSEIL DU 1^{ER}
ARRONDISSEMENT DE LYON



Procès-Verbal

Séance du Conseil d'arrondissement

Mercredi 16 mars 2022

Contact

Valérie REA
valerie.rea@mairie-lyon.fr
04 72 10 31 05

Mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon

2, place Sathonay – 69001 Lyon – 04 72 98 54 04 – www.mairie1.lyon.fr

Le procès-verbal du conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.

Ouverture du Conseil d'arrondissement

Madame Yasmine BOUAGGA

Mesdames, messieurs, chère.s collègues,

Ce conseil s'ouvre dans un contexte terrible qui est celui de la guerre en Ukraine.

C'est une situation qui nous affecte toutes et tous, tant elle déstabilise notre sentiment de sécurité mais aussi pointe les faiblesses collectives auxquelles il peut être possible au moins partiellement de remédier.

Je dis cela parce qu'on le voit dans cette situation très tendue, combien la force de la mobilisation citoyenne comme on l'avait vu aussi avec le contexte de crise sanitaire, cette mobilisation citoyenne elle nous permet de voir les ressources que nous avons pour faire face à ces crises.

On l'a vu avec les nombreux dons qui sont parvenus à la mairie d'arrondissement.

Je tiens à profiter de ce conseil pour remercier les agents qui ont accueilli ces dons et pour remercier la générosité des habitant.es avec une mention particulière pour les lycéen.ne.s des Chartreux qui nous ont fait parvenir cette semaine une vingtaine de cartons de dons qu'elles et ils ont collectés.

Concernant ces dons, nous ferons notre possible pour les acheminer au mieux, donc c'est le SDMS des pompiers qui les collecte dans les mairies d'arrondissement et qui les ont fait parvenir tout d'abord à Lviv en Ukraine et désormais à Lodz en Pologne pour que cela puisse être réparti auprès des personnes réfugiées qui arrivent par centaine de milliers en Pologne actuellement.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Et ce qui ne pourra pas être expédié, sera redistribué aux personnes dans le besoin sur l'arrondissement et sur la Ville de Lyon et on sait combien nous en avons des personnes en difficulté qui peuvent avoir besoin de ces dons, y compris les réfugiés ukrainiens qui commencent à arriver à Lyon.

Je veux citer bien sûr, ces personnes qui ont été accueillies dans les gymnases mis à disposition par la Ville de Lyon et aménagés grâce à la Croix Rouge mais aussi celles et ceux qui sont logés chez l'habitant.

Il y a une quarantaine de personnes hébergées dans un centre à Villeurbanne, environ 70 dans des chambres d'hôtel et le centre international de séjour et donc aussi chez l'habitant, chez des proches ou chez des habitants solidaires.

Je voulais mentionner, par exemple un petit garçon qui est arrivé avec sa maman dimanche, et qui a été accueilli à l'école maternelle dans le 1^{er} arrondissement.

La personne qui l'héberge nous a écrit ces mots que je souhaite partager avec vous :

« L'accueil qui a été réservé à cette famille à l'école et à la mairie a été reçu comme une bouffée d'humanité, de celles qui réchauffe les cœurs.

Je savais pouvoir compter sur vous et sur le tissu solidaire du 1^{er} arrondissement, je dois vous dire que vous avez dépassé toutes mes espérances. »

Dans cette affirmation très forte de la solidarité sur l'arrondissement, je pense que nous pouvons aussi toutes et tous tirer à la fois de la fierté mais aussi des ressources pour faire face à l'adversité.

La Ville de Lyon a mis en ligne des informations pour les habitantes et habitants solidaires, mais aussi pour les Ukrainiens, en ukrainien, notamment pour expliquer les démarches administratives pour obtenir « protection temporaire ».

Il y a aussi une affirmation forte de la solidarité à travers le vote de subvention pour l'aide humanitaire aussi bien par la Ville de Lyon qui sera votée le 31 mars que par la Métropole et cela a été voté lors du conseil de la métropole de lundi dernier.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Aussi, la Ville s'efforce de mettre à disposition des logements.

On sait que c'est difficile, vous le savez, il y a eu tout un inventaire qui a été effectué pour permettre d'héberger d'ores et déjà les personnes qui étaient en difficulté, les jeunes en situation de migration, dont on connaît la situation très difficile dans les squats, notamment du 1^{er} arrondissement.

Et cet effort pour mobiliser les biens vacants a des limites, donc je souhaite aussi profiter de ce moment pour rappeler aux personnes qui en ont la possibilité qu'il existe un dispositif qui s'appelle « Louer Solidaire » et qui permet de donner du sens à un appartement meublé par une intermédiation garantie par le secteur associatif.

Et ce besoin de sens, j'ai conscience qu'il est tout à fait partagé par un grand nombre de lyonnais.es.

On l'a vu dans l'intérêt manifesté lors de la soirée organisée ici même sur la situation ukrainienne, une soirée qui a rassemblé une centaine de participants.

Je tiens à remercier Laurence Boffet, qui malheureusement n'est pas là avec nous ce soir mais qui a très bellement animé cette soirée puisqu'on avait à la fois des interventions universitaires de grande qualité mais aussi des échanges, dans un cadre suffisamment sécurisant pour permettre des témoignages émouvant de personnes nouvellement arrivées, mais aussi des témoignages de solidarité, comme celle de cette étudiante russe, elle-même victime de la répression du pouvoir autoritaire de Poutine, et qui souhaite aider les Ukrainiens à conserver leur pays car elle, dans son exil, a le sentiment d'avoir perdu le sien.

Ce lieu de la maison commune de la mairie du 1^{er} arrondissement, je souhaite qu'il puisse aussi rester comme ce lieu de rassemblement pour tisser des liens qui transcendent les nations et qui relient les personnes humaines, dans le respect de leurs identités et de leur dignité.

Alors que faire de plus ?

On peut aussi et c'est en cours, réfléchir sur notre dépendance vis-à-vis de l'Etat agresseur, la Russie.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Et on en vient à cette question centrale de l'énergie.

Problématique qui était déjà majeure et je l'avais mentionnée ici même pour deux raisons :

- Enjeu climatique : comme on le rappelle à chaque conseil d'arrondissement mais c'est important de maintenir ce rappel du coût environnemental, de notre dépense énergétique et de notre dépendance aux énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel) ;
- Enjeu financier : dans un contexte de renchérissement des prix de ces combustibles fossiles qui pèse tant sur les ménages que sur les collectivités ;
- Désormais, s'ajoute aussi cet enjeu géopolitique : puisque l'achat de gaz à la Russie finance directement la guerre que la Russie fait à l'Ukraine.

Il est de ce fait, urgent de s'adapter.

Cela ne se fera pas sans effort, et parfois sans inconfort, par exemple :

- baisser les températures de chauffe et mieux se couvrir ;
- réduire sa vitesse de déplacement lorsqu'on est en voiture pour moins consommer ;
- privilégier les alternatives à la voiture individuelle car, forcément, on consomme plus d'énergie lorsqu'on utilise un véhicule d'1t5 pour déplacer 80kg, que lorsqu'on utilise un véhicule de 10 à 20kg, même doté d'une assistance électrique.

Donc il y a urgence à développer ces alternatives, et développer les infrastructures qui les rendent possibles.

Il n'est pas possible de se contenter de mesures temporaires extrêmement dispendieuses, comme ce qui est mis en place actuellement par le gouvernement, le bouclier tarifaire ou la caisse de compensation du carburant.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

On a besoin d'investir dans des alternatives plutôt que de continuer à financer une dépendance qui alimente des puissances dont l'action internationale est contraire à nos valeurs et à nos intérêts collectifs.

Face à cette crise, il nous faut mettre en place des stratégies d'adaptation cohérentes : faute de quoi, on risque d'entrer dans ce que l'on appelle la maladaptation, ce que le GIEC appelle la « maladaptation ».

J'en viens à ce rapport du Groupe International des Experts pour le Climat (GIEC), donc ce 3^{ème} rapport qui est sorti il y a deux semaines et qui a malheureusement été éclipsé par cette crise majeure qu'est la guerre en Ukraine.

Je dis malheureusement parce que si l'on n'est pas capable de prendre en compte les résultats et les préconisations de ce rapport, nous allons vers une multiplication et une intensification de ces crises, de la pression sur les ressources les plus vitales, de la déstabilisation politiques, de l'exil forcé de milliers, de centaines de milliers, voire de millions de personnes.

La contribution centrale de ce rapport, c'est de modéliser les interdépendances et on voit combien nous sommes interdépendants et d'insister sur les dimensions sociales et politiques des réponses au dérèglement climatique.

Donc tout ne se résout pas par des solutions techniques, il y a véritablement des questions d'organisation sociales et politiques qui sont en jeu.

Alors quelques exemples qui sont modestes mais qui sont importants à notre échelle des actions qui sont menées en ce moment.

* A l'échelle de la Ville de Lyon, par exemple, Lyon s'engage dans le biogaz pour le chauffage de ses bâtiments.

Sylvain GODINOT pourrait le rappeler, c'est la démarche qu'il mène au niveau de la Ville pour permettre que les bâtiments soient alimentés en biogaz et non en gaz issus de fossiles.

Et ce sera le cas pour notamment la mairie du 1^{er} arrondissement, le musée des beaux-arts et l'école Aveyron, pour ce qui est de notre territoire immédiat mais également d'autres bâtiments dans la Ville de Lyon.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Il s'agit d'une action qui va progressivement prendre de l'ampleur.

Il y a également un travail sur l'autonomie énergétique des bâtiments avec cet enjeu de solarisation du patrimoine qui est assez complexe dans le 1^{er} arrondissement en raison des protections liées au secteur UNESCO mais ces protections doivent aussi évoluer avec ces enjeux d'autonomie énergétique, dont on voit combien ils sont cruciaux.

* A l'échelle de la métropole, le vote émis lundi dernier pour la création d'un méthaniseur sur la station des eaux usées de Pierre Bénite où il s'agit d'utiliser les boues d'épuration dans un principe d'économie circulaire qui, pour le dire très prosaïquement permet la valorisation énergétique des excréments de la population, donc permettre cette alimentation au biogaz par l'utilisation de ces boues d'épuration qui sont actuellement tout simplement incinérées.

* Concernant les actions qui concernent l'aménagement de la Ville et son adaptation à des mobilités plus sobres et également son adaptation aux enjeux de changement climatique et du réchauffement climatique, c'est ce que nous faisons avec le lancement de la concertation pour l'apaisement de la Presqu'île :

- concertation qui aura lieu de juin à octobre et dont l'objectif est de réduire la place des circulations motorisées sur ce secteur très dense de la Ville en faveur des mobilités douces et de la marche en particulier et du vélo, des transports en commun bien sûr et d'adapter la Ville également avec tout un travail sur la végétalisation et également les circulations de l'eau.

Voilà ce que nous menons sur notre territoire mais bien sûr, il y a un enjeu majeur des prochaines échéances électorales qui approchent puisque nous avons les élections présidentielles dans un mois et qui seront déterminantes pour l'avenir de notre pays en matière de développement d'une véritable planification écologique, de transition énergétique.

Ces enjeux énergétiques ont véritablement besoin d'un engagement fort sur le plan national et également sur le plan européen, d'un plan européen d'investissement de sécurité énergétique et climatique.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Bien sûr, je profite aussi de ce moment pour appeler à aller voter, de l'importance de ces échéances prochaines puisque ce que nous faisons aussi sur notre territoire en dépend.

Je vous remercie de votre attention pour ce propos introductif.

Nous allons à présent procéder à l'appel et s'il n'y a pas d'opposition, je propose que Mathilde CORTINOVIS soit secrétaire de séance et procède à l'appel nominal.

Je vous donne la parole, Mathilde.

Appel nominal

Mathilde CORTINOVIS procède à l'appel nominal.

PRESENT.ES :

Yasmine BOUAGGA

Laurence HUGUES

Jean-Christian MORIN

Malika HADDAD-GROSJEAN

Bertrand PINOTEAU

Fatima BERRACHED

Nathalie PERRIN-GILBERT - donne pouvoir à Malika HADDAD-GROSJEAN

Sylvain GODINOT

David SOUVESTRE

Yves BEN ITAH

Laurence BOFFET – donne pouvoir à David SOUVESTRE

Mathilde CORTINOVIS

Noé FROISSART – donne pouvoir à Mathilde CORTINOVIS

Benoit SCIBERRAS

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Je constate que le quorum est atteint.

Je rappelle aussi que cette séance prévoit une question du conseil territorial que nous allons entendre dans quelques instants.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Je souhaite aussi rappeler la possibilité à chaque conseil d'examiner les questions des conseils de quartier.

Nous en avons eu une l'an dernier mais c'est possible à chaque conseil et aussi je rappelle que notre règlement intérieur prévoit des possibilités de questions du public pendant une durée de 15 minutes à la fin du conseil.

Nous avons véritablement le souhait de pouvoir développer l'interactivité de ces conseils qui ont un certain formalisme mais qui doivent aussi pouvoir être un lieu démocratique d'appropriation citoyenne.

Ceci étant dit, je vous propose d'approuver les procès-verbaux des précédentes séances.

Nous avons le procès-verbal du 19 janvier 2022 et celui du 9 février.

Y-a-t-il des questions ou des remarques sur ces procès-verbaux ?

Je vous propose de les voter à main levée.

Je constate leur approbation à l'unanimité et je vous en remercie.

Pour la question du conseil territorial, nous avons le plaisir d'accueillir Monsieur l'Adjoint à la sécurité à la Ville de Lyon, Mohamed CHIH et Madame Carol RIALLAND, du Conseil territorial.

Je vais juste rappeler quelques éléments sur le conseil territorial avant de vous donner la parole.

Ce conseil territorial qui est appelé dans d'autres arrondissements, le CICA, c'est une volonté réaffirmée de la mairie d'arrondissement de renforcer la participation citoyenne et la vie démocratique en permettant cette implication des différentes parties prenantes de l'arrondissement, qui sont à la fois les conseils de quartier mais aussi les associations, divers collectifs, institutions qui participent donc de la vie du quartier sur des thématiques allant de la solidarité, de la culture, de l'économie etc...

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

L'objectif c'est de pouvoir interpeller les élu.es sur les thématiques qui vous préoccupent et essayer de favoriser cette interpellation, nous avons sollicité un prestataire d'animation pour relancer et accompagner ce conseil territorial qui a mis en place une stratégie aussi de recrutement de participants à travers une campagne téléphonique, e-mailing, les réseaux sociaux, ainsi pour essayer de susciter cette participation.

Il y a eu d'ores et déjà deux réunions pour permettre de formuler quelles étaient les attentes, les problématiques, les questionnements et vous avez abouti à une question que vous allez nous présenter ce soir.

Nous avons donc pris connaissance de cette question et tenté de rassembler les éléments pour vous y répondre et c'est aussi pour cela que nous avons sollicité Monsieur Mohamed CHIH I aussi pour vous apporter des éléments précis en direct.

Je remercie également la présence de Madame Emin-COUTINHO qui est chargée de mission sur la Sûreté, sécurité, tranquillité à la Ville de Lyon et Madame Marion FUENTES, Chargée de mission, 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} arrondissements, Sécurité et prévention – Prévention de la délinquance.

Je vous donne la parole Madame RIALLAND Carol.

Rapports internes

1- MA1-01-22-39 - Question du Conseil Territorial au Conseil d'Arrondissement - Sécurité - Intervention de M. Mohamed CHIH I - 8ème adjoint Conseil Municipal de Lyon

Carol RIALLAND

Bonsoir à tous.

Tout d'abord, je tiens à vous remercier de pouvoir participer effectivement à votre réunion.

Ce soir, je suis porte-parole du conseil territorial mais je suis aussi co-présidente du conseil de quartier.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Là où c'est intéressant, c'est que les sujets se recourent et celui qui est abordé ce soir, notamment sur la sécurité est pour nous important.

Avant d'aborder directement la question, il est important de remettre dans le contexte qu'il s'agit d'une véritable préoccupation de l'ensemble des citoyens.

Je suis habitante dans le 1^{er} Bas des Pentes et clairement c'est un sujet qui revient.

J'ai mes enfants qui sont aux tables claudiennes, on entend des commerçants, c'est un sujet qui revient régulièrement.

Aujourd'hui, la question qui est posée se dirige vers ce sujet de sécurité mais c'est aussi les conséquences que cela génère.

Il a des conséquences sur notre qualité de vie dans notre quartier, il y a des dégradations.

Par rapport à quelques années, on sent qu'il y a vraiment des conséquences eu égard à notre bien être dans notre quartier.

Nous vivons dans un quartier qui est classé UNESCO, qui est protégé, il y a des touristes, on y vit, il y a des enfants, il y a des familles, il y a des personnes âgées et aujourd'hui quand on a peur de descendre dans notre propre quartier pour aller faire des courses après 20h00 parce qu'il fait noir ou autre chose, il y a quand même un sujet qui est soulevé.

Donc la sécurité, oui dans le 1^{er} c'est un sujet, je suis porte-parole aujourd'hui mais je pense honnêtement qu'il y a 30 000 personnes derrière moi qui abordent le sujet régulièrement.

La question que l'on souhaite poser aujourd'hui, on se rend bien compte que le sujet est vaste et qu'il y a des moyens qui sont mis en place.

Je tiens à remercier aussi personnellement et aussi de la part du conseil territorial et du conseil de quartier, Monsieur Jean-Christian MORIN qui a aussi solutionner, notamment on a mis en place une réunion avec différents acteurs avec le commissaire Lesage de la police nationale ainsi que la police municipale qui était présente, cela nous a permis de soulever des sujets.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Il y a des questions qui ont été posées, nous étions une dizaine d'habitants et également l'ensemble des personnes Ville de Lyon, mairie du 1^{er}, Métropole, mais on s'est bien rendu compte qu'il y avait d'autres sujets, notamment de salaires.

On était étonné d'apprendre que les agents de la Ville de Lyon étaient bien moins payés que dans d'autres structures.

Donc cela soulève un vrai débat, on manque de personnel dans les rues et on a besoin de comprendre ce qui se passe.

Donc il y a des conséquences, on veut comprendre quels sont les moyens qui sont mis en place et on veut des choses concrètes.

Une question, cela ne va pas nous permettre de résoudre l'ensemble des problèmes, ce pourquoi, elle va plus loin, on souhaite aujourd'hui, et la question est :

- *Est-il possible de rencontrer le Maire et vous-même, adjoint délégué à la sécurité, afin de pouvoir aborder ce sujet sous forme d'atelier ou vraiment de comprendre et d'être acteurs sur la suite et des moyens qui sont mis en place ?*

J'espère avoir été claire mais c'est vraiment d'aller plus loin qu'au travers d'une simple question sur une réunion d'un soir.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie et je vous donne la parole Monsieur l'adjoint, Mohamed CHIH.

Réponse apportée par Mohamed CHIH, adjoint au Maire de Lyon, Sureté – Tranquillité :
Merci de m'accueillir au sein de ce conseil d'arrondissement et de ce conseil territorial.

La question qui m'a été transmise l'a été formulée différemment en me demandant de m'exprimer sur les moyens mis en œuvre au sujet de la sécurité pour l'année 2022 dans notre arrondissement.

Permettez-moi d'aborder cette question par ce prisme là et si le voulez bien, échanger à la fin de cette présentation au sujet des éléments que vous abordez.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Tout d'abord dire que cette question de la sécurité, c'est important de le rappeler même si c'est une évidence, c'est une préoccupation du quotidien, c'est une préoccupation à laquelle je suis voué au quotidien et nous avons un travail au sein de la Ville de Lyon avec les différents services de la Ville de Lyon, comme vous l'avez rappelé, la police municipale, les services de prévention de la délinquance, mais également avec l'ensemble des partenaires externes à la Ville : la police nationale, la Préfecture et l'ensemble de ceux qui interviennent sur ce sujet-là.

Bien entendu, je n'oublie pas Jean-Christian MORIN et Yasmine BOUAGGA sur cette question-là, leur investissement est sans faille au quotidien également.

Je voudrais simplement vous dire que nous avons une approche globale de la problématique de la sécurité.

Nous sommes bien conscients de la nécessité de la réflexion quand nous avons des actes de délinquances qui s'expriment dans l'espace public et à partir de là, il n'y a pas pour moi de débat, il faut intervenir.

Mais s'arrêter à cela, ne nous permet pas en tout cas de pouvoir reconstruire ce lien social, cette tranquillité publique pour laquelle nous sommes compétents à intervenir et légitimes à le faire.

Nous avons donc une action qui agit sur le court terme, le moyen terme et sur le long terme.

Nous travaillons donc bien entendu la prévention, la répression et l'ensemble des sujets de cohésion sociale.

C'est en ce sens que nous signons très prochainement une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance avec l'Etat parmi lesquelles, la Préfecture et la Direction Départementale de la Sécurité publique et la Métropole qui travaillent déjà à lutter contre l'ensemble des phénomènes qui concourent à cette délinquance.

Cela se traduit sur la ville et donc votre arrondissement par :

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

- Un travail avec la police municipale et la police nationale avec pour la police municipale une volonté d'augmenter les effectifs de police municipale.

Vous abordez cette question de l'attractivité et de la fidélisation de nos agents, notamment au travers des éléments de rémunération et c'est un sujet qui est actuellement traité en cours de négociation avec l'intersyndicale de la police municipale et en lien très fort aujourd'hui avec Laurent BOSETTI, Adjoint à la promotion des services publics.

Nous travaillons avec ces syndicats à trouver les meilleures évolutions en termes de conditions d'emploi et de conditions de travail.

Ce travail est actuellement en cours et simplement rappeler tout de même que sur la question de la police municipale, même si nous recherchons l'augmentation des effectifs, il faut comprendre que beaucoup de collectivités ces derniers mois, ont voulu doter d'une police municipale ou ont voulu augmenter leurs effectifs.

Ce qui a créé un GAP entre le nombre de postes ouverts et le nombre de personnes disponibles pour ces postes d'environ 4 000 agents sur l'ensemble de la France.

Donc cela a créé une situation de tension très forte sur les recrutements et avec une concurrence très forte également pour conserver ces effectifs avec toute une série d'avantages qui sont proposés par telle ou telle collectivité.

Concernant les avantages que l'on peut proposer à la Ville de Lyon, il faut savoir que nous sommes une grande ville et à ce titre, nous sommes très surveillés par la CRC - Cour Régionale des Comptes – et nous ne pouvons pas faire n'importe quoi, là où il y a une concurrence déloyale avec certaines collectivités qui n'hésitent pas, par exemple, à offrir des heures supplémentaires non réalisées.

Donc, cela est aussi un facteur explicatif en termes de compréhension de la situation actuelle.

Je suis beaucoup exprimé dessus, d'ailleurs, je ne vous ai même pas demandé combien de temps j'avais pour ce faire, mais je vais essayer d'être le plus rapide possible.

J'ai à peine débuté ma première page !

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

- Nous allons faire une évolution de l'organisation de la police municipale. Nous avons aujourd'hui l'ensemble de notre police municipale de proximité qui est inscrite dans les arrondissements.

Nous avons déjà arrêté ces fusions de différents postes de proximité qui étaient le projet de l'ancien exécutif et nous avons choisi de maintenir l'ensemble des postes de proximité partout dans Lyon.

Donc nous gardons neuf postes de proximité et le 1^{er} arrondissement conserve son poste de proximité.

L'autre élément qui concoure à avoir moins d'action de police municipale sur le territoire du 1^{er} arrondissement, c'est Gabriel Péri.

Ce n'est pas moi qui vais vous apprendre que Gabriel Péri est un point de tension dans la Ville et ce point de tension provoque l'aspiration de nos effectifs dans les arrondissements, tout simplement pour organiser une présence permanente les matins sur la place Gabriel Péri.

Cette organisation n'est pas optimale et provoque de l'insatisfaction chez les équipes et nous la comprenons complètement, cette insatisfaction.

C'est pourquoi, cette évolution de l'organisation va nous permettre de constituer deux unités supplémentaires de proximité, dotées chacune de 14 agents, ce qui nous permettra à ce moment-là de pouvoir confier à ces deux unités la mission Gabriel Péri et les autres missions temporaires de sécurisation.

Grâce à cela, nous permettrons à nos agents de rester dans leur arrondissement et pour le 1^{er} arrondissement de garder ses policier.es de la Ville et faire en sorte que le lien avec les habitant.es et commerçant.es et avec les usagers soit meilleur et le plus qualitatif.

Cet aspect est important pour travailler non seulement sur la sécurité au quotidien mais aussi sur le sentiment de sécurité à rapprocher la population de sa police, c'est un élément extrêmement important pour partager les tracas du quotidien, les problématiques de sécurité, les problématiques d'in-tranquillité et c'est notre volonté.

- Nous avons également milité auprès du Ministre de l'Intérieur pour augmenter les effectifs de police national sur notre circonscription de sécurité publique.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

C'est donc à cette demande qu'a répondu, Monsieur le Ministre de l'Intérieur et nous avons obtenu 300 policiers nationaux supplémentaires sur trois ans.

D'ores et déjà, 192 sont arrivés sur la circonscription de sécurité publique.

A cela, il faut ajouter aussi une réorganisation de la police nationale sur l'ensemble de la CSP qui permettra justement d'augmenter le nombre de patrouilles sur le terrain.

Donc c'est en ce sens que travaille la Direction Départementale de la Sécurité Publique actuellement.

En revanche, il y a bien à rappeler la différence des missions qui existent entre les missions de la police municipale et celles de la police nationale.

Nous intervenons au titre des compétences du maire et en ce sens, nous intervenons sur la tranquillité publique.

Nous pouvons bien entendu intervenir dans le cadre du flagrant délit sur des problématiques d'ordre public mais il faut savoir que les missions d'enquête sont entre les mains des policiers nationaux, que les compétences du maintien de l'ordre sont également les compétences de la police nationale et que police secours concernant les appels 17 sont gérés directement par la police nationale.

Nous sommes donc une force complémentaire qui veut travailler au plus près des habitants, je vous l'ai dit un peu plus tôt concernant notre volonté de travailler en proximité.

Sur la vidéo surveillance, qui est un sujet qui fait débat, il faut savoir que l'arrondissement est doté de 51 caméras dômes qui ont une capacité à filmer à 360 degré.

Nous avons dans le cadre du plan pluriannuel, des investissements réservés à hauteur de 5 millions d'euros pour maintenir l'équipement en parfait état de marche et il est en parfait état de marche !

Nous avons des équipements qui sont dernier cri et nous avons fait également le choix de ramener les durées d'enregistrement de nos images de 15 à 30 jours.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

La loi nous autorise 30 jours et donc nous conservons aujourd'hui les images pendant 30 jours.

Pourquoi ce choix ?

Simplement parce que nous savons que pour certaines personnes qui ont vécu une agression ou un vol sur la voie publique, elles peuvent à ce moment-là mettre du temps pour passer la stupeur, voire le choc d'une agression, à aller déposer plainte et elles ont parfois aussi besoin de se faire accompagner par des personnes qui connaissent des rouages et du dépôt de plainte et de la justice et cela prend du temps.

Donc notre choix d'augmenter la durée de conservation des images permet notamment aux victimes de faire valoir leur droit plus longtemps et donc de lancer des procédures même en ayant pas eu une réactivité la meilleure pour pouvoir déposer plainte.

Bien entendu, l'ensemble de la Ville n'est pas maillée en caméra de vidéosurveillance, le 1^{er} arrondissement n'est pas maillé avec des caméras partout dans l'arrondissement, c'est pourquoi la Ville s'est dotée d'une douzaine de caméras dites « nomades » qui sont installables partout facilement et rapidement.

Ces caméras nomades sont reliées à un réseau 4G et cela permet de pouvoir avoir cette souplesse en terme d'identification des points de friction dans lesquels nous allons objectiver grâce à la caméra nomade la problématique et à partir de là, voir si nous réglons le problème avec l'installation d'une caméra temporaire, voir s'il est nécessaire par la suite de doter une certaine zone d'une caméra de vidéosurveillance.

Le résultat de cette approche est que sur l'année 2021, nous avons eu une douzaine ou quinzaine de points que nous avons dotés durant l'année pour objectiver ces situations et une seule caméra pérenne a été décidé justement parce que toutes les autres ont permis de régler les problématiques que nous rencontrions.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Ce point est aussi une réponse à l'expansion infinie du nombre de caméras de vidéosurveillance et c'est aussi une réponse pour dire que la caméra de vidéosurveillance est une réponse dans certains cas et est une réponse qui n'a pas vocation à se pérenniser partout et tout le temps.

Cela me permet aussi de remettre dans notre discussion la question de la place Morel qui a été traitée justement pour des problématiques de deal etc... et donc une caméra nomade avait été installée là-bas.

Nous avons identifié les auteurs et identifié leurs procédés et cela nous a permis d'intervenir sur cette situation avec l'aide de la police nationale.

C'est cela aussi l'action que nous menons en termes de vidéosurveillance et de partenariat avec les différentes forces de police sur l'arrondissement.

Sur les questions de prévention maintenant, elles sont évidemment extrêmement importantes.

Nous avons un budget qui est passé de 500 000 € à 700 000 € depuis le début du mandat et nous avons la volonté, dans le cadre de cette stratégie nationale de sécurité de prévention de la délinquance, de nous focaliser sur certains publics fragiles parmi eux, les publics jeunes.

Pour ces publics jeunes, nous avons un travail notamment sur les chantiers jeunes, des chantiers dits éducatifs, des chantiers loisirs qui nous permettent de réinscrire une partie de notre jeunesse qui aurait tendance par le désœuvrement à avoir des mauvaises idées et des mauvais comportements.

Nous avons la volonté aussi d'avoir des jeunes à partir de 18 ans qui sont en dehors de tout circuit d'insertion, en dehors de l'école, en dehors d'un parcours vers l'emploi et grâce à ce dispositif dit de « job d'été », nous réussissons à proposer en 2021, cela représentait 120 postes, des postes à cette jeunesse pour qu'elle puisse travailler au sein de la Ville de Lyon et leur permettre de s'inscrire dans un parcours d'insertion.

Des initiatives de contre discours, contre les discours qui valorisent la délinquance, c'est donc un travail que nous menons.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

D'ailleurs, concernant ces discours qui valorisent la délinquance, nous pouvons parler des rodéos et des discours qui valorisent ces rodéos, nous avons une intervention dans les collèges.

Nous en avons fait trois sur la fin de l'année 2021 et il y aura une dizaine d'établissements qui seront visés en 2022 pour sensibiliser cette jeunesse des classes de 3^{ème} à la violence d'un choc, la violence de la route quand les choses se passent mal, quand on prend des mauvaises décisions et quand on a des mauvais comportements sur la route, voire quand on subit les mauvais comportements des autres.

Nous avons eu des retours extrêmement positifs de la part de cette jeunesse là et cela nous permet justement de sensibiliser le plus grand nombre avec quand même la conscience de ne pas réussir à convaincre tout le monde et pour cela nous avons une approche qui se décline en plusieurs phases :

- La sensibilisation, celle que je viens de vous présenter ;
- La volonté aussi de sortir de la voie publique celles et ceux et surtout ceux car ce sont surtout des garçons qui utilisent leur véhicule pour faire des rodéos et donc de travailler avec des associations ;
- Et enfin, travailler au travers de la répression et d'une cellule rodéo que l'on a mis en place avec la Préfecture et avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique.

Cela nous a permis en fait de sortir un certain nombre de véhicules et motos de la circulation qui ont été saisis et qui sont voués à la destruction.

C'est un travail aussi pour avoir une réponse pénale en direction de ceux qui n'entendent pas les discours les intimant d'aller vers des comportements raisonnables et c'est une action qui se poursuit.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

- Sur la question d'animations sur l'espace public :

Par exemple, des cours de boxes sur l'espace public avec un club de boxe qui nous permet de lutter contre le désœuvrement et de capter une partie de cette jeunesse pour leur offrir des activités positives.

Je reviens aussi sur la question des publics, dans les publics vulnérables, nous avons des publics qui sont en situation psycho manie.

Nous avons voté au sein de la Ville l'adhésion au réseau TAPAJ, c'est-à-dire - Travail Alternatif Payé à la Journée -, dispositif qui nous permet d'aller chercher des publics qui sont éloignés de l'emploi, qui sont dans des situations d'addiction et nous leur proposons de travailler pour la Ville avec la Ville et nous les payons avec des sommes qui ne sont pas énormes mais en tout cas, cela nous permet de créer un lien avec ces publics là et de les mettre dans des parcours d'insertion qui leur permettent de quitter la rue, quitter ces addictions.

Bien sûr, ce travail est long et en tout cas, cette amorce que nous pouvons faire grâce à TAPAJ fonctionne très bien !

Sur la question des mineurs non accompagnés également, je ne sais pas si vous connaissez cette problématique mais nous avons toute une série de jeunes mineurs qui sont présents en France sans leurs parents et nous avons un travail d'identification de ces publics et de réponse à leurs besoins particuliers.

Tout ce que je vous dis, concerne le 1^{er} arrondissement.

Je pourrais vous communiquer tous les chiffres en dehors de ce conseil, si vous le souhaitez.

Nous avons une problématique des nuisances liées à la vie nocturne sur l'arrondissement et cela est extrêmement important.

Je vais aller assez vite, nous allons remettre en place une charte qui existe depuis longtemps à la Ville et qui nous permet en fait d'avoir une relation positive avec des commerçants et d'avoir un dialogue constructif avec eux.

Ce travail nous permet d'améliorer les conditions de vie nocturne.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Cette charte sera promulguée dans les semaines qui viennent.

J'ai pris un arrêté interdisant la vente à emporter d'alcool dans les épiceries à partir de 21h00 et jusqu'à 6h00 du matin.

Ce travail porte ses fruits et permet de canaliser les ardeurs.

Nous travaillons également en lien très étroit avec les services de police et notamment avec certains lieux associatifs, bars à chicha etc..., qui ne jouent clairement pas le jeu.

J'ai ici par exemple, le cas d'un fameux bar associatif, dit « Le Black Jack » qui a eu un comportement extrêmement négatif vis-à-vis de tout son voisinage avec des troubles entre 5h00 et 7h00 du matin avec des propos et des attitudes menaçantes vis-à-vis des habitants et également des dégradations dans l'immeuble dans lequel ils étaient et des problématiques de troubles à l'ordre public avec des bagarres qui pouvaient déborder sur la voie publique.

Nous avons constaté ces faits sur plusieurs jours et avec l'action de Jean-Christian MORIN et également avec l'action résolue de la Préfecture, Monsieur le Préfet à la sécurité et moi avons beaucoup échangé là-dessus, nous avons pris toute une série d'actions et principalement celle de la Préfecture d'ailleurs et nous avons débouché sur une fermeture administrative de six mois pour ce lieu, justement parce que le comportement du gérant et la problématique de ce lieu était vraiment prégnante.

Nous avons donc eu cette réponse à cette situation.

Nous continuons à travailler non seulement en répression et c'est ce que nous avons fait avec ce lieu là, mais également en prévention sur l'espace public avec l'ALTM sur la médiation nocturne qui a apporté des réponses pertinentes aux demandes des habitants et des usagers.

Nous avons eu aussi l'occasion avec Madame la Maire et Monsieur l'adjoint à la sécurité d'assister au travail des médiateurs.

Ces derniers ont permis d'apaiser énormément de situations et cela est extrêmement important.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Nous avons aussi avec l'UMIH fait un travail constructif et eux s'occupent au sein des commerces à travailler sur la question des chuteurs, c'est-à-dire des gens qui dans leur établissement vont s'occuper à faire baisser le niveau sonore.

Tous ces travaux sont réalisés dans le cadre du Conseil Lyonnais de la Nuit.

- Sur les tags :

Nous avons une problématique importante sur le 1^{er} arrondissement, sur le 5^{ème} arrondissement.

Nous avons à la Ville un « Contrat Façades Nettes » (CFN) qui permet aux habitants et aux syndicats, aux entreprises en fait qui possèdent des murs de souscrire ce contrat auprès de la Ville.

La Ville réalise donc l'effacement des tags.

Nous avons un service qui est sous doté car il n'y a pas assez de personnel compétent pour intervenir.

C'est aussi cela la réalité de notre service qui intervient sur toute la Ville et qui intervient notamment aussi sur les tags injurieux antisémites, homophobes et racistes, etc...

Le personnel fait ce qu'il peut en la matière.

Nous travaillons en tout cas sur cette question-là et il faut simplement avoir en bien en tête que le personnel réalise 300 000 m²/an de détagage.

C'est énorme !

La vidéosurveillance nous permet d'identifier les fameux tagueurs et c'est peut-être une manière d'intervenir sur ce sujet-là.

Par ailleurs, une fois que le mal est fait, aujourd'hui, on n'a que le détagage qui nous permet de retrouver une situation normale en termes de protection des façades.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

En tout cas, la particularité de Lyon par rapport à d'autres villes, c'est que par le « Contrat Façades Nettes », nous n'avons pas de charges dans les impôts qui sont liées aux tags.

C'est-à-dire qu'aujourd'hui le service est complètement financé par le « Contrat Façades Nettes » et cela est quand même quelque chose de précieux et qui est important de rappeler.

On peut peut-être faire mieux, on va y travailler et l'on va se voir au sein du service avec plusieurs adjoints et notamment ici Monsieur Sylvain GODINOT, au titre de sa casquette d'adjoint au patrimoine, afin de travailler sur cette problématique pour trouver les moyens de faire encore mieux mais nous faisons déjà beaucoup !

Nous n'allons simplement pas nous limiter à cela.

- Enfin, sur les toilettes publiques :

Encore une fois, nous avons travaillé cette question avec Jean-Christian MORIN et une expérimentation en lien avec la Métropole va débuter courant avril pour des toilettes écologiques qui vont collecter les matières et les valoriser pour l'agriculture.

C'est quelque chose qui existe déjà dans d'autres villes et nous allons donc procéder à cette expérimentation.

Il y a une très belle présentation pour expliquer le sens de cette approche écologique des toilettes publiques d'une part et d'autre part, ces toilettes répondront aussi à une volonté, et je vous prie de bien vouloir excuser mais j'ai inventé un terme et je vais le tester maintenant, de « déviriliser » l'espace public, c'est-à-dire de faire en sorte que l'espace public ne soit pas orienté uniquement pour accueillir principalement des hommes et des garçons.

Cela est extrêmement important et cela passe aussi par des équipements qui répondent aux besoins des hommes et des femmes.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Dans cette expérimentation des toilettes écologiques, c'est le fait de trouver des toilettes qui permettent des pissotières pour femmes, pour parler rapidement et c'est un élément que nous allons tester dans les semaines et dans les mois qui viennent.

Nous verrons en fait comment cela répond à ce double objectif à la fois d'avoir une approche écologique dans la collecte des matières et d'autre part de répondre à des besoins qui sont des besoins principalement des femmes puisqu'aujourd'hui, elles sont les grandes oubliées des politiques publiques en termes d'équipements et en matière d'équipement sur l'espace public.

Je vais m'arrêter là si vous le voulez bien car j'aurais d'autres choses à vous dire.

Mathilde CORTINOVIS

Je me permets juste de prendre la parole pour indiquer que Sylvain GODINOT est arrivé.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Est-ce que vous souhaitez ajouter une question ou une précision ?

Carol RIALLAND

Déjà, on a pas mal d'éléments en termes de moyens et c'est très bien.

Cela sera retranscrit auprès du collectif, après je pense que ce serait intéressant d'aller plus loin et de voir vraiment en zoom sur le 1^{er} et peut-être imaginer une rencontre, comme on l'avait demandé.

Merci encore.

Yasmine BOUAGGA

Merci à vous.

Jean-Christian MORIN, est-ce que vous souhaitez ajouter aussi quelque chose ?

Jean-Christian MORIN

Je veux juste effectivement peut-être remettre un petit peu de lumière sur un dispositif que l'on essaie de mettre en place avec les conseils de quartier et que vous avez mentionné tout à l'heure et que Monsieur l'adjoint a mentionné.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Avoir une rencontre régulière et avec les habitant.es représenté.es par les conseils de quartier, les élu.es et les services, la Police Municipale, la Police Nationale, les services en charge de la prévention.

Je pense que cela permet justement d'avoir ce forum de discussion que vous mentionné sur des problèmes très concrets et sur lesquels les habitant.es sont souvent de très bons analystes, des solutions souhaitables et souhaitées et de s'appuyer sur ces rencontres régulières pour avoir un dialogue soutenu et une vérification de la mise en œuvre des solutions qui pourraient être imaginées.

Je pense que c'est quelque chose que l'on va vraiment continuer à privilégier, de manière à avoir ce dialogue constant et cette attention sur la durée, c'est-à-dire que ce ne soit pas des effets d'annonce.

On sait que l'on a un Ministre en ce moment qui communique très bien et qui annonce beaucoup de choses mais je pense que c'est beaucoup plus intéressant de voir la progression sur la durée justement pour avoir cet objectif.

On rappelait tout à l'heure l'importance que les femmes, les enfants, toutes les personnes plus vulnérables puissent se sentir complètement à l'aise à toute heure du jour et de la nuit dans le 1^{er} arrondissement.

Donc on va continuer ce travail-là.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, merci beaucoup pour votre travail et merci beaucoup Monsieur l'adjoint.

Je pense que vous avez bien montré l'ampleur des actions qui sont menées au niveau de la Ville de Lyon et qui concerne le 1^{er} arrondissement.

Ce sont des actions que vous menez avec persévérance malgré les difficultés rencontrées qui sont tout à fait reconnues.

Il n'y a pas du tout de déni sur la difficulté à recruter.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

On a un poste dans le 1^{er} arrondissement mais pour lequel on n'a pas suffisamment d'agent du fait de ces difficultés à recruter mais je souhaiterais aussi à rebondir sur ce que disait Jean-Christian MORIN à l'instant.

Les questions véritablement de sécurité relevant des problèmes d'agression, de deals etc... relèvent de la police nationale et donc ne peuvent pas être résolus par la police municipale et là c'est vraiment un engagement de l'Etat sur le terrain que l'on attend.

La police municipale ne saurait se substituer à ces prérogatives régaliennes de l'Etat et ce n'est pas souhaitable ; ce n'est pas pour se défaire mais ce n'est pas souhaitable que la police municipale fasse le rôle d'arrestation des délinquants et des personnes qui présentent un danger pour les autres.

Sur ce travail aussi de la police nationale, je voudrais quand même mentionner qu'elle travaille, même si elle n'est pas forcément visible tout le temps dans l'espace public, aussi parce qu'elle fait un travail parfois non visible dans ce qui relève de conflits interpersonnels au niveau des logements, des personnes qui vont les appeler à cause de conflits de voisinage ou de conflits intra familiaux.

Cela va être un travail qui, pour le coup ne va pas être visible pour les habitant.es qui attendent aussi d'avoir une visibilité dans la rue.

Cette question de la visibilité dans la rue, elle peut être aussi traitée sur le plan du cadre de vie, vous l'avez très bien dit, sur la question des nuisances, la question des toilettes publiques, qui donne un sentiment de dégradation de l'espace public et du coup, d'inconfort, ce n'est pas forcément de l'insécurité stricto-sensu mais de l'inconfort quant au cadre de vie.

Et là, on a aussi un travail à faire dans l'aménagement, dont vous avez cité les toilettes publiques.

Il y a aussi un travail qui a été fait dans les circulations puisque le premier sujet sur lequel nous avons été interpellés comme élu.es, c'était ces rodéos rue des Capucins et là je pense que les habitant.es de la rue des capucins voient très nettement la différence, du fait de cet aménagement qui est assez simple mais qui a permis de répondre à cette problématique.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Je suis très contente que vous ayez parlé aussi de cet enjeu de « déviriliser » l'espace public puisque nous avons aussi cette thématique à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement.

Je pense que c'est aussi une constante dans notre approche d'essayer d'avoir un espace public plus inclusif et qui ne soit pas un lieu de démonstration de force.

Cet espace public se doit d'être sécurisant pour les hommes, les femmes, les enfants, les personnes âgées et qui soit de fait, inclusif pour tout le monde sur le plan de l'aménagement pratique ou sur le plan du marquage symbolique, comme on va en discuter tout à l'heure à propos de la dénomination des noms de lieux.

Merci beaucoup et je vous remercie d'être venu et surtout d'être venu si vite aussi parce que l'on vous a prévenu assez tardivement de cette question et je suis très reconnaissante de ce que vous avez réussi à vous rendre disponible ce soir.

Mohamed CHIH

Merci de votre appel et bonne soirée à toutes et à tous !

Yasmine BOUAGGA

Nous allons prendre acte de cette question du conseil territorial.

Donc je vous propose un vote simplement pour prendre acte de cette question.

Je vous demande donc de prendre acte à main levée de cette question et de la réponse qui a été apportée.

Merci beaucoup.

Nous allons passer à présent à l'examen de la question du Conseil d'Arrondissement au Maire de Lyon.

Je vous donne la parole, Monsieur David SOUVESTRE pour présenter cette question.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

2- MA1-01-22-40 - David SOUVESTRE - Question du Conseil du 1er Arrondissement au Maire de Lyon - Les actions menées par la Ville de Lyon pour faire face au risque de baisse du nombre des professionnelles de santé dans le 1er arrondissement

Merci madame la Maire, cher.es collègues,

Je vais vous lire la question du Conseil du 1^{er} arrondissement que vous présenterez Madame la Maire, au prochain Conseil municipal, le 31 mars.

Elle porte sur la santé et l'accès au soin.

Elle concerne plus particulièrement les actions que la Ville de Lyon, en lien avec les autres collectivités et l'État, pourrait mener pour faire face au risque avéré à la baisse du nombre des professionnel.le.s de santé, dans notre arrondissement, au cours des 10 prochaines années.

Au 1er janvier 2022, le nouveau zonage « spécialité médecine générale » de l'Agence Régionale de Santé est entré en vigueur.

Le 1er arrondissement est classé, avec le 4e et le 5e, en ZAC (zone d'action complémentaire).

Certains quartiers prioritaires de la politique de la ville (comme Loucheur – Gorge-de-Loup, Duchère ou encore le Vergoin) sont, quant à eux, classés en ZIP (zone d'intervention prioritaire).

Selon l'Agence Régionale de la Santé, le 1er arrondissement n'est pas encore impacté par le manque de médecins mais des moyens devront être mis en œuvre pour éviter que la situation ne se dégrade.

En effet, le coût du foncier et la flambée des prix des loyers n'encouragent pas les jeunes praticiens à s'installer dans l'arrondissement, alors qu'il faut pourtant anticiper, au regard des observations que nous faisons, une baisse de l'offre de soins pour les habitants, du fait de la démographie du corps médical et des départs à la retraite d'ores et déjà prévisibles.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

La question est la suivante :

« Monsieur le Maire, alors que la Ville de Lyon élabore son nouveau Contrat Local Santé, pouvez-vous nous faire part des actions qui sont ou seront menées par la Ville de Lyon pour assurer une offre de soin suffisante, pour la médecine généraliste, sur le territoire du 1^{er} arrondissement de Lyon ? »

Permettez-moi, Madame la Maire, avant que vous soumettiez cette question au vote, de donner quelques éléments de contexte et aussi quelques éléments de réponses !

Cette question, qui émane du 1^{er} arrondissement, peut surprendre.

Notre cœur de Ville a de bons indicateurs socio-économiques et l'image d'une forte concentration médicale.

Nous sommes loin de la désertification médicale que connaissent certains de nos territoires, notamment les milieux ruraux ou encore les quartiers politiques de la ville.

Et pourtant, nous constatons que :

- les bons indicateurs socio-économiques masquent des poches de précarité bien réelles ;
- les délais de prise de rendez-vous pour consulter un médecin s'allongent ;
- les habitants et notamment les nouveaux arrivants de notre arrondissement rencontrent des difficultés pour trouver un médecin traitant de proximité.

La conséquence de ce triple constat est simple : de nombreuses personnes, notamment les plus vulnérables et les plus précaires renoncent aux soins dits de premiers recours.

Notre majorité considère que l'accès à la santé constitue une mission de service public fondamentale.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

En tant qu'élus du 1^{er}, nous agissons pour enrayer cette tendance à la baisse du nombre de praticiens dans notre arrondissement.

Nous jouons un rôle d'animateur pour fédérer des initiatives, faire émerger des solutions pertinentes et chercher éventuellement des financements pour que les projets voient le jour.

Mais la tâche est particulièrement longue et fastidieuse.

Pour illustrer mes propos, voici trois exemples de projets que nous avons soutenus et accompagnés et qui verrons le jour au cours de notre mandat.

Premier exemple :

En septembre 2022, un centre de santé et de sexualité ouvrira ses portes, rue des Capucins, avec un partenariat avec le COREVIH Lyon vallée du Rhône et des associations de lutte contre le sida.

Cette structure innovante proposera des consultations médicales, de sexologie, d'addictologie et de psychologie.

Il aura fallu plus de deux ans de travail prospectif pour faire atterrir ce projet.

Deuxième exemple :

Une structure de santé pluri-professionnelle emménagera fin 2022, voire début 2023 dans un immeuble de la rue Neuve, avec l'appui de la SACVL.

Elle sera composée de médecins généralistes de secteur 1, d'un masseur-kinésithérapeute, d'un pédicure podologue ou encore d'une infirmière.

Outre l'activité de soin, ces professionnel-les participeront aussi à des actions de santé publique, de prévention et d'éducation à la santé.

Là encore, la mise en œuvre de cette initiative était pour le moins très lente puisque les praticiens cherchent un local depuis avril 2020.

La Mairie du 1^{er} les a rencontrés en juin 2021 et les accompagne depuis.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Et comme je l'ai évoqué, l'équipe s'installera fin 2022, voire début 2023, soit plus de deux ans plus tard après qu'ils aient commencé à chercher un local !

Troisième exemple :

Il est envisagé que des professionnels de santé libéraux s'établissent avec le Centre Hospitalier Le Vinatier, dans leur local qui est situé rue des Pierres Plantées.

L'objectif est de collaborer avec les services sectorisés de psychiatrie de la personne âgée qui ouvriront, quant à eux, avant l'été 2022.

Nous travaillons sur le sujet, avec la Mairie du 4^e et le Vinatier, depuis octobre 2021.

Le 4 mars dernier, nous avons organisé un premier webinar pour mobiliser les différents corps de métiers du secteur de la santé.

Le projet ne verra le jour qu'en 2024 !

Et encore faut-il trouver d'ici là des aides financières pour assurer l'animation et l'accompagnement des professionnels de santé, et ce, pour qu'ils répondent aux cahiers des charges d'une MSP (maison de santé pluri-professionnelle) et d'une CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé).

Pour faciliter l'accueil de praticiens, la Ville de Lyon dispose de plusieurs leviers :

- le futur contrat local de santé en cours d'élaboration,
- des financements complémentaires aussi que la Ville de Lyon apporte aux côtés de l'ARS ou de la CPAM,
- la mise à disposition de locaux,
- la création d'un centre de santé municipal ou encore le droit de préemption.

Charge à nous de la mobiliser pour disposer d'outils adaptés à notre arrondissement et à nos besoins de santé.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Et quoiqu'il en soit, nous, élus du 1^{er}, restons déterminés et engagés pour continuer à faire émerger ce type de projets dans notre arrondissement.

Notre pugnacité est aussi un autre levier dont la Ville de Lyon dispose.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup et merci de votre implication pour apporter des éléments de solution aux problèmes que vous avez soulevés.

Y-a-t-il des questions sur cette question ?

Je vous propose de voter pour la transmettre au Maire de Lyon à l'occasion du conseil municipal du 31 mars.

Nous avons un vote favorable à l'unanimité et je vous en remercie.

Je transmettrai cette question à l'occasion du prochain conseil.

Nous avons abordé la question de la santé sous l'angle de l'offre de soins et nous allons à présent aborder les délibérations avec une délibération qui porte aussi sur cette question de la santé mais sous l'angle de la protection de l'atmosphère et donc je vais vous donner la parole, Jean-Christian MORIN pour nous présenter cet avis relatif au plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise.

Dossiers pour avis

Santé

- 3- **3755 Jean-Christian MORIN - Avis relatif au projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise**

Merci beaucoup.

Je vais vous citer quelques chiffres.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Juste avant de faire mon intervention, dire que je mettrai en ligne un document qui reprend tous ces chiffres, ce qui évitera d'avoir à tout noter et surtout cela permettra à tout le monde d'avoir le plus d'accès possible à ces données assez importantes sur la pollution que l'on subit au quotidien.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère est une obligation légale pour toutes les agglomérations de plus de 250 000 habitants.

Donc, ce soir on va adopter l'avis de la mairie de Lyon sur un plan qui est élaboré en partenariat entre l'Etat, la Métropole, la Ville et plein d'autres organismes, sachant que la Métropole a déjà rendu un avis la semaine dernière sur ce même texte.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère qui se focalise sur 13 polluants concernés et sur lesquels, 3 posent des problèmes majeurs sur l'agglomération.

Je vais juste revenir sur ces 3 polluants majeurs qui posent encore problème.

Les dioxydes d'azote, les NOx essentiellement produits par les transports, voitures individuelles, camionnettes et camions mais aussi des locomotives de la SNCF dans les gares pour les lignes qui ne sont pas électrifiées.

Aujourd'hui sur les valeurs historiques, on a encore 14 000 personnes qui sont soumises quotidiennement à des taux supérieurs aux taux autorisés par l'OMS, donc 14 000 personnes sur le Grand Lyon.

Ensuite, on a l'ozone, une déformation de l'oxygène enfin une partie de l'oxygène qui attaque aussi beaucoup les bronches.

Là on est à 100 000 personnes exposées quotidiennement à des taux supérieurs à ceux préconisés par l'OMS sur ce sujet.

Et enfin, les particules fines, pour lesquelles sur l'agglomération du Grand Lyon, on a plus de 1 400 000 personnes qui ingèrent chaque jour des doses supérieures à celles recommandées par les organisations internationales, par l'OMS.

Donc on est sur Lyon à 100 % des lyonnais qui sont concernés directement par ces particules fines.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Ces particules fines sont surtout émises par quelque chose qui risque de surprendre mais par les chauffages individuels au bois.

Ces derniers présentent, pour ceux qui sont encore à foyers ouverts, la particularité d'émettre beaucoup de ces particules fines et qui restent agglomérées, concentrées très longtemps dans l'air avant de se déposer.

Donc, il y a assez peu d'élimination naturelle.

Au niveau de l'impact que ces polluants ont sur la vie des lyonnais et grand-lyonnais, sur l'agglomération du Grand Lyon, on estime à partir des données épidémiologiques et des données de santé qui sont compilées par l'OMS que 1 000 et 1 500 morts prématurés sont dus à ces polluants chaque année.

On sort d'une pandémie et on se souvient de ces bilans assez mortuaires et il faut bien se dire que l'on a à peu près l'équivalent d'une pandémie depuis une quarantaine d'année qui est arrivée là-dessus mais c'est quarante mille morts par an en France.

Ce sont des choses qui sont évitables et qui donc doivent être évitées.

Ce soir, on vous propose d'adopter ce plan de protection mais je voulais aussi mettre en avant des mesures qui ont déjà été prises et qui sont gérées essentiellement par le budget Ecorénov pour réduire les consommations d'énergie et donc la pollution du secteur résidentiel.

Une prime air bois vise à permettre aux ménages qui se chauffent au bois de remplacer leurs cheminées à foyers ouverts par des foyers fermés.

Déjà, plus de 1 500 ménages ont bénéficié de cette prime qui est de 3 000 € pour les ménages les plus modestes.

Quelque chose qui nous préoccupe beaucoup, c'est la place des transports en commun.

On sait que pour les NOx, si on peut baisser l'utilisation de la voiture individuelle et bien on baisse directement la production d'oxydes d'azote.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Cela représente un doublement du budget d'investissement du Sytral.

On a déjà :

- deux lignes de tram qui ont été décidées,
- deux autres qui ont été décidées lors de la dernière commission générale de la Métropole,
- une ligne de bus à haut niveau de service qui est aussi décidée,
- un investissement massif dans le renouvellement et l'augmentation des matériels de bus avec une augmentation de l'offre et de la fréquence de 30 % pour les bus sur l'agglomération et sur Lyon.

Dernier point qui vise dans les actions déjà entreprises pour réduire cela, c'est l'avis que l'on a rendu très récemment sur la Zone à Faibles Emissions, la ZFE, qui a pour but principal d'éviter la production de ces polluants.

Evidemment, tout ne dépend pas ni de la Métropole, ni de l'action de la Ville de Lyon là-dessus et c'est pour cela que je vous propose, ce soir, d'approuver le projet de révision du plan de protection de l'atmosphère assorti de plusieurs réserves et suggestions que je vais balayer rapidement.

Le premier, est le renforcement des objectifs d'amélioration de la qualité de l'air qui doit être engagé dès 2022 afin de dépasser le scénario qui est retenu dans le plan, lequel est aussi co-écrit avec l'Etat et de tendre plutôt vers des objectifs définis par l'OMS en termes de contenu de l'air en polluants définis en 2021 plutôt que d'essayer d'atteindre les objectifs définis en 2005.

Donc, il faut savoir que le plan que l'on propose ce soir consiste d'atteindre les objectifs vieux déjà depuis une quinzaine d'années.

Ensuite on demande à l'Etat un engagement plus ferme pour mettre en œuvre les moyens nécessaires pour tenir les objectifs, sensibilisation du secteur industriel, soutien à l'investissement, contribution de l'Etat aussi à la sensibilisation du public sur l'impact en matière de santé.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Tout à l'heure, je nommais le nombre de morts par an générés par ces polluants, très peu de lyonnais, grand-lyonnais sont au courant et prennent conscience de cette dégradation de la santé due à des polluants que l'on ne voit pas.

On s'aperçoit voit plus du sable du Sahara qui se dépose sur les voitures que les polluants que l'on respire au quotidien.

On demande aussi à l'Etat l'interdiction des cheminées à foyer ouvert et renforcer le soutien pour que l'on puisse aller vers les ménages qui possèdent encore un foyer qui se chauffe au bois là-dessus plutôt que d'attendre qu'ils viennent réclamer leurs subventions.

C'est là-dessus un dispositif de défaut de non recours aux allocations disponibles qui ne concernent pas que les foyers au bois bien entendu mais sur lequel il faut aller ; avoir une démarche beaucoup plus volontariste et donc les moyens d'aller chercher les gens qui se chauffent au bois pour leur proposer les aides nécessaires pour qu'ils changent leur appareil de chauffage.

On souhaite également que la Ville de Lyon puisse définir avec les services de l'Etat les actions à engager pour limiter les nuisances olfactives et l'émission de polluants volatiles liés à certaines activités :

- les ravalements de façade,
- les cabines de peinture des carrosseries,
- les laveries pour lesquelles on a aussi des signalements nombreux de la part des riverains, même si dans le cadre des laveries, on a effectivement une démarche très proactive des professionnels dans le quartier, d'éliminer au maximum les produits les plus polluants et plus émetteurs sur ce sujet.

Une réflexion est en vue afin de clarifier le statut actuel du futur de la carte stratégique de l'air.

Aujourd'hui, on est en train de s'apercevoir que l'on crée plus de nouvelles émissions et que l'on n'a pas forcément les bons moyens d'analyse pour les avoir.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Donc il faut que l'Etat s'engage et ensuite que l'on puisse évaluer et identifier les mesures concernant la pollution à l'ozone qui est une pollution qui est en augmentation alors que les autres pollutions, même si elles sont largement sur la pente descendante constante depuis une vingtaine d'années.

Il faut quand même rappeler que la lutte contre ces polluants à des résultats mais s'ils ne vont pas assez vite là-dessus.

Sur l'ozone, on est dans l'autre sens, c'est-à-dire que l'on produit de plus en plus d'ozone dans la Ville.

Voilà les réserves que la Ville de Lyon propose d'avoir sur l'adoption de ce PPA et que je vous propose d'adopter ce soir.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de voter pour donner un avis favorable à ce projet pour ce Plan de Protection de l'Atmosphère avec les réserves indiquées.

Je vous remercie et même si les réserves sont exprimées si poliment, il faut quand même dire qu'il y a une difficulté à avoir un vrai engagement de l'Etat pour permettre l'application réelle des mesures de Protection de l'Atmosphère qui sont prises sur notre territoire et notamment sur la Zone à Faibles Emissions.

En effet, actuellement, les mesures de contrôles de mise en œuvre de cette zone ne sont toujours pas permises par l'Etat, qui se trouve de ce fait dans une contradiction assez dommageable pour la santé des habitants.

Nous allons passer à l'examen désormais du rapport « Lyon en transition ».

Sylvain GODINOT, c'est vous qui pilotez ce rapport au niveau de la Ville de Lyon et je vous propose de le présenter et vous donne la parole.

Transition

4- 3785 Sylvain GODINOT - "Lyon en transition(s) - Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2021

Ce rapport « Lyon en transition(s), vous le savez c'est une obligation que le conseil municipal présente son rapport annuel en matière de développement durable, donc nous avons renommé « Lyon en transition(s) ».

Nous avons retravaillé le format l'an dernier pour tenir compte des orientations nationales et internationales et faire le lien avec les 17 objectifs de développement durable.

Donc depuis 2020, on est sur ce modèle-là.

L'autre élément important, c'est que plutôt qu'une entrée par direction, nous avons choisi une entrée par délégation des élu.es qui permet de mieux comprendre l'implication des différents élu.es de la collectivité dans la mise en œuvre de la transition écologique dans la justice sociale.

Je tiens tout d'abord à souligner le fait que c'est vraiment quelque chose qui est porté par l'ensemble de l'exécutif.

On retrouve dans ce rapport « Lyon en transition(s) » des actions qui sont conduites par tous les élu.es qui ont choisi, lors des entretiens que l'on a conçus pour rédiger le rapport les actions qu'ils souhaitaient mettre en avant.

La nouveauté 2021, c'est de resserrer le calendrier pour que dès début 2022, on soit en mesure de présenter à la population et aux acteurs le réalisé de l'année précédente pour être plus en lien avec l'actualité.

Dans les éléments marquants de 2021, il y a évidemment une montée en puissance des grands marqueurs du mandat.

Je vais commencer par vous parler végétalisation avec un effort important qui a été fait sur le projet de végétalisation.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

- Neuf crèches et écoles qui ont été végétalisées dans un dispositif qui va s'accélérer tout au long du mandat, puisque l'on a récemment sélectionné les entreprises qui vont nous assister à la fois sur les études et la réalisation des travaux pour nous permettre d'accompagner une centaine de projets dans le mandat.
- Donc les cours d'école et de crèche végétalisées mais aussi la plantation de neuf vergers d'arrondissement supplémentaires.
- 2 000 m² de sol désartificialisés, donc rendus perméables.

Il y a donc une accélération de la végétalisation et aussi la publication de l'atlas de la biodiversité lyonnaise qui permet de recenser la grande diversité des espèces vivantes à Lyon.

Il y a évidemment un axe important autour de la mobilité également avec le développement des arceaux vélo qui se poursuit.

Un travail qui est fait aussi par la Ville de Lyon dans le cadre de la Zone à Faibles Emissions pour moderniser sa flotte de véhicules.

Je voulais insister sur le fait qu'en 2021, la Ville a acheté 65 % de véhicules propres ; les 35 % restants étant des petites voitures essence qui ne sont pas encore toutes électriques pour des raisons de montants d'investissement, vu la quantité d'investissement que nécessite le remplacement notamment des camionnettes et des camions.

Nous renforçons la place de véhicules électriques et au gaz naturel véhicules.

La transition écologique, c'est aussi un enjeu de vision et de partage d'une vision de ce que peut être un avenir durable.

Pour cela, nous avons soutenu ou animé un certain nombre d'évènements :

- Il y a eu la fresque du climat qui a été animée à l'Hôtel de Ville, à laquelle ont pu participer une centaine de lyonnais.es et puis 150 agent.es ;
- Un séminaire avec Rob HOPKINS ;

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

- Le festival « Agir à Lyon » d'Alternatiba.

Donc un certain nombre d'éléments qui installent le débat sur la transition dans le paysage lyonnais.

Le rapport « Lyon en transition(s) », c'est bien sûr les enjeux environnementaux mais pas seulement, c'est aussi tout le volet porté à la justice sociale.

Je voudrais souligner quelques actions sur ce volet émancipation avec un effort consacré à l'équipement pendant cette période de Covid en outils numériques des familles qui n'étaient pas équipées d'ordinateur ou de tablette, donc un travail en partenariat avec Emmaüs Connect qui nous a permis d'équiper 380 familles.

Un travail aussi qui a été conduit par l'Adjoint à la Petite Enfance pour renforcer les relais d'assistantes maternelles, les crèches et tous les acteurs de la Petite Enfance en jouets avec une bourse de jouets de seconde main.

Une ouverture aussi de l'accès à l'éducation musicale qui a été renforcée par l'opération « Démonstrations » avec 156 enfants issus des quartiers populaires qui vont pouvoir jouer d'un instrument de musique dans les formations musicales.

Et puis, côté sportif, une démarche écoresponsable qui s'est mise en place pour la première année avec 66 % des clubs soutenus par la Ville de Lyon qui déclarent mettre en place des actions écoresponsables.

Je ne vais pas décrire toutes les actions bien sûr, je voudrais finir par rappeler un autre élément fort autour du vote du Plan Pluriannuel des Investissements par lequel nous avons fléchi 400 000 000 € sur les 1,25 milliards du mandat vers la transition écologique, dont une partie importante qui sera consacrée à rattraper la dette patrimoniale de la Ville de Lyon, à rénover nos bâtiments.

Deux autres actes très forts qui sont autour de la végétalisation de la ville et de l'aménagement des espaces publics.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Et puis, je voudrais souligner la sortie de notre nouveau Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables, le SPASER, par lequel toute la commande publique de la Ville est en train de renforcer l'intégration des critères d'achats socialement ou écologiquement responsables.

Donc, cela passe par une vigilance sur la façon dont se déplacent nos prestataires, par exemple, en lien avec la Zone à Faibles Emissions.

Cela passe par un travail autour de la question de la durabilité des produits que l'on achète et de leur recyclage.

Cela passe aussi par des clauses d'insertion pour que de plus en plus de marchés puissent donner une place aux personnes éloignées de l'emploi.

Donc ce SPASER c'est une nouvelle édition avec une ambition renforcée et je peux témoigner qu'à chaque commission des appels d'offres, on vérifie systématiquement ces critères pour s'assurer qu'ils sont bien embarqués.

C'est difficile de dresser le panorama complet des initiatives, il y en a une cinquantaine dans le rapport.

Je vous en ai fait une très brève sélection mais j'invite bien évidemment tout le monde à aller le consulter.

Il sera en ligne sur le site de la Ville de Lyon dès que le conseil municipal du 23 sera passé.

Alors ce rapport, on en prend acte mais on ne le délibère pas.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, même si on ne le délibère pas, on peut aussi intervenir pour le valoriser.

Je vais donner la parole à Laurence HUGUES, en sa qualité d'adjointe à la transition à la transition écologique.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Laurence HUGUES

Merci madame la Maire, cher.es collègues,

Je vais intervenir pour saluer l'ambition, et la volonté, qui guident l'équipe municipale et particulièrement notre cher et estimé collègue Sylvain Godinot, dans la réalisation des objectifs de Développement durable.

Ce nouveau rapport Lyon en transition montre bien comment, dans chaque domaine, dans chaque délégation, des efforts sont menés pour une ville plus juste et plus douce à vivre pour toutes et tous, grâce à l'impulsion politique et à l'implication de l'administration.

Cette transition n'est ni simple, ni facile, vous le disiez tout –à- l'heure Madame la Maire, elle demande des changements en profondeur.

Ainsi, ce nouveau rapport est particulièrement intéressant lorsqu'il montre comment les efforts de transformation de la Ville permettent d'améliorer la qualité de vie pour toutes et tous, en s'efforçant de réduire les inégalités de toutes sortes, en tout genre.

Face au constat terrible du dernier rapport du GIEC, une seule certitude en effet : comme dans tous les contextes d'urgence, ce sont les plus fragiles, les plus pauvres, qu'ils vivent à l'autre bout du monde ou à l'étage en dessous, qui prennent de plein fouet la crise, la crise climatique, énergétique.

Face à la réalité du réchauffement, et à ses bouleversements, chacune, chacun doit s'efforcer d'agir à son niveau.

On peut d'ailleurs regretter que l'Etat, dans ce domaine comme dans d'autres, rechigne à assumer ses responsabilités.

Au niveau local, en revanche, de nombreuses initiatives et solutions se mettent en place, ce que rappelle d'ailleurs ce rapport Lyon en transition, qui met en lumière des initiatives par arrondissement, comme la 1ère Semaine climat que nous avons construite ensemble dans le 1er l'année dernière et qui devrait connaître une deuxième édition à l'automne prochain.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Dans cette modeste et chaleureuse assemblée qui est la nôtre, nous veillons en effet à prendre notre part, comme le colibri de la fable face à l'incendie qui ravage la forêt.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Je vous prie de bien vouloir m'excuser car j'ai présenté votre intervention au titre de l'exécutif et c'était une intervention en tant que groupe politique des écologistes.

Y-a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ?

Je vous propose de voter à main levée pour prendre acte de ce rapport.

Je vous remercie.

Patrimoine

- 5- 3650 Sylvain GODINOT - Site Neyret - bâtiment ex-ENBA - Rénovation et aménagement - 10 rue Neyret, 69001 Lyon - opération n° 01009002 - Lancement des études et autres prestations de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 00005 - Direction de la Construction**

Le site Neyret, c'est le nouveau nom que nous donnons à l'ancienne Ecole des Beaux-Arts du 1^{er} arrondissement pour qu'on ne la confonde pas avec l'actuelle Ecole des Beaux-Arts qui est en place aux Subsistances.

Ce site, un bâtiment des années 50 a été construit entre 1953 et 1960, bâtiment de très grande surface de 1 400 m² est un site dans lequel nous avons fait le choix de maintenir le service archéologique qui y est depuis 2007.

Le bâtiment a souffert d'absence d'entretien depuis de nombreuses décennies, donc qui présente de nombreux désordres, des fuites en toiture en particulier, des équipements d'accessibilité qui ne sont plus du tout conformes, de sécurité qui ne sont plus conformes, un système de chauffage abîmé, des menuiseries vétustes...

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Bref, nous allons y faire de gros travaux.

L'objet de la délibération du jour est de lancer, d'ouvrir la ligne de crédit des études pour un montant de 600 000 €.

La délibération nous apprend aussi que le montant total de l'opération est porté de 6 à 9 millions d'euros en raison notamment de l'insuffisance de portance des dalles du bâtiment qui ont été construites à une époque où les normes n'étaient pas les mêmes et donc nous allons devoir renforcer la structure des dalles, notamment parce que le service archéologie va y stocker des matériaux pondéreux.

Donc les échéanciers de travaux sont désormais connus, j'avais communiqué en fin d'année 2021 sur le fait que des mauvaises nouvelles liées à ces problèmes de portance de dalles amenaient du flou dans les travaux.

Maintenant le calendrier de travaux est connu ; ils vont se dérouler entre 2023 et 2025 principalement et nous aurons le plaisir à partir de début 2025 de pouvoir accueillir dans ce lieu le tiers lieu de la transition écologique qui est en train d'être précisé par le comité de pilotage du projet qui regroupe :

- Yasmine BOUAGGA, Maire du 1^{er} arrondissement pour le lien local ;
- Nathalie PERRIN-GILBERT, Adjointe à la culture ;
- Chloé VIDAL, déléguée à la démocratie et à la prospective ;
- Julie NUBLAT-FAURE pour les associations.

Nous sommes en train de préparer le cadre de cet appel à manifestation d'intérêts qui sera soumis à concertation des habitants et de l'ensemble de la population lyonnaise à partir de la fin d'année 2022.

Donc cela est l'autre élément important puisque l'on sait que beaucoup d'habitants du 1^{er} arrondissement sont attachés à ce lieu et veulent s'impliquer dans son évolution.

Donc fin 2022, nous aurons un appui avec la mission démocratie participative de la Ville de Lyon qui sera assistée pour conduire cette concertation.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Donc on commence à y voir clair sur ce bâtiment.

Je tiens à souligner ce tiers lieu de la transition écologique va se préciser à la fois par ce comité de pilotage puis dans un deuxième temps par l'appel à manifestation d'intérêts.

L'idée est vraiment pour la Ville d'en faire un lieu qui résonne avec le service Archéologie, que l'on soit dans une logique de promotion de la culture scientifique et technique à la fois avec un regard tournée vers le passé, l'histoire de Lyon mais aussi vers le futur pour que l'on ait une résonance entre le travail que peuvent conduire nos agents du service Archéologie et puis les personnes des structures qui pourront être accueillies dans ce lieu.

Voilà pour le cadre général de cette délibération et je vous invite évidemment à donner un avis favorable.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Je voulais juste ajouter un point sur ce que vous avez indiqué sur la concertation qui va démarrer dans le cadre de la démarche lieu à réinvestir puisque vous savez que la Ville de Lyon a décidé de consacrer 50 000 000 € à la participation directe des habitants.

La moitié de ce budget est fléché sur forme de budget participatif et on en a parlé déjà à l'occasion du précédent conseil et la plateforme désormais de budget participatif est ouverte.

Et l'autre moitié de ce budget est consacré à la concertation citoyenne sur des lieux à réinvestir qui peuvent être, par exemple un gymnase dans le 2^{ème} arrondissement, un jardin dans le 9^{ème}, une place dans le 7^{ème} etc...

Et donc pour le 1^{er} arrondissement, nous avons souhaité que ce soit ce lieu du site Neyret sur lequel il y a une proposition, une orientation donnée par la Ville sous ce cadre un peu général de tiers lieu de la transition écologique.

Et si on dit « tiers lieu », c'est précisément pour que soit un lieu d'activité multiple dans laquelle les initiatives et les propositions citoyennes ont plus que leur place.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Elles sont tout à fait parties intégrantes de la démarche et il faut vraiment y attendre un lieu dédié à ces problématiques de transition écologique mais bien évidemment aussi à l'engagement citoyen, à la participation démocratique et au lien social qui sont et c'est vraiment cela que l'on entend sous cette terminologie de « tiers lieu ».

Nous allons organiser au niveau de la mairie du 1^{er} une réunion publique courant mai/juin, la date n'est pas encore définie précisément mais pour pouvoir revenir vers les habitants un an après, afin de faire un point d'étape et justement indiquer le calendrier, le lancement de cette concertation qui a pris du retard pour les problématiques sur le bâtiment que vous avez indiqué, Monsieur GODINOT.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose donc de voter sur cette délibération et donc sur le projet de rénovation et aménagement sur les lancements des études ; c'est le début de tout !

Je vous remercie de ce vote à l'unanimité.

Nous allons passer à présent à l'examen de deux délibérations portant sur la dénomination d'espaces publics.

Je vous donne la parole, Madame HADDAD-GROSJEAN en votre qualité d'adjointe à la ville inclusive, puisque c'est vraiment cette démarche que nous avons souhaité porter dans ces dénominations.

Espace public

- 6- 3617 Malika HADDAD-GROSJEAN - Dénominations d'espaces publics :
square Marsha P. Johnson et verger Solitude à Lyon 1er -
Direction de la Mobilité Urbaine**

Merci madame la Maire, cher.es collègues,

On est au mois de mars, à peu près à une semaine de la célébration de la journée internationale des droits des femmes !

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

On a eu souvent à le dire ici mais aussi à le partager que la question de l'égalité, ce n'est pas uniquement le 8 mais tous les jours !

La date du 8 mars est importante parce que c'est l'occasion de mesurer le chemin parcouru et ce qui nous reste à faire et à élaborer en termes d'égalité, que ce soit en actes mais aussi en termes de symboles.

J'ai eu plaisir à entendre de la bouche d'un homme et qui plus est, un collègue, Monsieur Mohamed CHIH d'inventer un verbe que j'ai envie de me réapproprier et je pense qu'il ne m'en voudra pas, c'est la « dévirilisation » de l'espace public.

Et bien la dénomination de ces espaces aux noms de femmes participe donc de cette dévirilisation (je le dis très bien, je suis moi-même surprise !) et ce n'est pas un propos, un discours anti ou contre mais bien au contraire, comme vous l'avez dit madame la Maire, cela va dans le sens de l'inclusion, de cette ville inclusive que nous souhaitons et que nous voulons.

Je vais rappeler quelques chiffres, aujourd'hui en France seulement 6% des rues portent le nom d'une femme.

A Lyon, ce chiffre s'élève à environ 12%, quant au 1er arrondissement, comment dire, je n'ose donner de chiffre tellement il est ridicule.

Nous allons essayer d'augmenter, en tout cas de rendre honorable ce chiffre et je ne sais pas si d'ici la fin du mandat, nous y arriverons mais en tout cas, on s'y attèle.

Nommer une rue, ce n'est pas juste mettre une plaque, il s'agit bien pour nous de marquer l'espace public de figures de femmes qui ont marqué de leur empreinte l'histoire, histoire qui s'est beaucoup écrite par les hommes qui l'ont façonnée.

Et j'ai même envie d'aller plus loin et de dire qu'ils continuent encore à la façonner mais comme vous l'avez dit, ma chère Laurence, chacun de nous doit participer justement et prendre sa part pour avancer vers l'émancipation, l'égalité et surtout les plus fragiles.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Je crois que la catégorie de femmes aujourd'hui en termes d'égalité, même s'il y a beaucoup d'acquis, il n'en demeure pas moins qu'il y a encore du travail à accomplir.

Pour nous remettre un peu dans le processus que nous avons engagé pour la dénomination d'espaces publics par des noms de femmes : il faut rappeler qu'un appel à contribution puis une concertation habitante ont été organisées du printemps jusqu'à l'automne de l'année dernière.

Ainsi, deux noms de femmes exceptionnelles ont reçu un très grand suffrage et vont, à l'issue du passage en délibération au Conseil Municipal du 31 mars prochain, donner leurs noms à deux lieux de notre arrondissement :

- Marsha P. Johnson pour le Square au 17 rue Burdeau,
- et Solitude pour le Verger aménagé entre les rues Bodin et Magneval.

D'abord, Marsha P. Johnson, née en 1945, cette femme était une militante transgenre pour l'égalité s'identifiant comme « drag queen » et artiste de performance africaine-américaine.

Marsha P. Johnson, comme j'avais déjà eu l'occasion de l'évoquer ici, est un nom qu'on n'évoque pas sans faire résonance avec l'esprit humaniste, rebelle de notre arrondissement.

Rebelle, Marsha P. Johnson, né Malcolm Michaels Jr en 1945 déambulait déjà petite fille en robe dès l'âge de 5 ans dans les rues de sa ville natale Elisabeth dans le New Jersey, ce qui lui a valu harcèlement, insultes et injures.

Le 28 juin 1969, Marsha P. Johnson est en première ligne des émeutes qui ont suivi la prise d'assaut par la police du célèbre bar Stonewall fréquenté par les personnes LGBTQI.

Elle devient alors la figure de proue infatigable du militantisme en faveur de l'identité LGBTQI ((lesbien, gay, bi, trans, queer, intersexe).

Humaniste, elle a dédié sa vie à l'exigence fondamentale du respect de la dignité humaine.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Elle a participé à la fondation du Front de libération Gay dans le contexte des mouvements de défense de l'égalité, contre la ségrégation et la discrimination.

Johnson a fondé avec Sylvia Rivera le groupe militant Street Transvestite Action Revolutionaries (STAR) engagé pour la défense des droits des personnes homosexuelles et des personnes prostituées à New York, et hébergeant les jeunes LGBTQI sans abri.

Sans oublier bien sûr son engagement dès l'émergence du sida dans les années 80, dans l'association politique ACT UP jusqu'à et sa mort en 1992, pour soutenir et aider les personnes séropositives.

Je souhaite également souligner que le choix porté par les habitantes et habitants ainsi que les associations pour le nom de Marsha P. Johnson s'inscrit dans un long combat pour la reconnaissance des personnes LGBTQI et de leurs droits.

Permettez-moi chers collègues, madame la Maire, d'exprimer en votre nom la fierté que j'éprouve ce soir à prendre humblement, notre part pour répondre à cette demande de reconnaissance de longue date.

Ensuite, Solitude, elle est l'héroïne de la lutte contre l'esclavage, elle serait née en 1772 et décédée en 1802.

Figure des rébellions contre le rétablissement de l'esclavage par Napoléon Bonaparte en 1802, la vie de la « mulâtresse Solitude » est connue par l'ouvrage, et d'ailleurs, on ne sait pas grand-chose sur Solitude, si ce n'est par cet ouvrage et quelques recherches éparses, de « l'Histoire de la Guadeloupe » d'Auguste Lacour.

De son vrai nom Rosalie, elle serait née entre 1772, comme je l'ai évoqué à Capesterre-Belle-Eau en Guadeloupe.

Je voudrais rappeler que cette femme était mal partie, elle fait partie de ce que l'on appelle les « mal partants ».

Cette femme est née d'un viol dont sa mère a été victime sur un bateau qui l'a déportée depuis les terres africaines vers les amériques.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Après l'abolition de l'esclavage en 1794 qui a suscité euphorie et joie dans les colonies par la Convention nationale, elle rejoint, comme nombre d'afro-descendants, une communauté marronne ou des esclaves fugitifs.

Lorsque, en mai 1802, on revient sur les acquis et les décisions de la révolution, les troupes de Napoléon Bonaparte sont envoyées pour remettre aux fers les esclaves, au bénéfice de l'aristocratie sucrière, qui perdait énormément d'avantages et de privilèges avec l'abolition de l'esclave qui instituait la liberté des esclaves et qui refusaient de retourner dans les plantations.

Ainsi, « Solitude » s'engage dans la résistance aux côtés du colonel abolitionniste d'origine martiniquaise, Louis Delgrès.

Elle participe à de violents combats et est faite prisonnière.

Elle est condamnée à mort mais, enceinte, elle sera exécutée seulement au lendemain de son accouchement, le 29 novembre 1802.

Pour rappel, selon la Cour, on n'a pas épargné cette femme parce qu'elle était enceinte mais parce qu'il fallait qu'elle accouche d'un esclave dont on avait besoin dans les plantations.

L'esclavage a été rétabli en Guadeloupe par arrêté consulaire du 16 juillet 1802.

Il ne sera définitivement aboli qu'en 1848.

En présentant ces deux femmes, j'ai presque envie de dire qu'elles auraient adoré notre arrondissement !

Elles étaient rebelles, résistantes, éprises de liberté au point d'avoir des actes sacrificiels mais quel hommage nous leur rendons en donnant à nos espaces publics, le nom de ces extraordinaires femmes et qui pourraient d'ailleurs être toutes les deux, des femmes inspirantes pour les nouvelles générations.

Cher.es collègues, bien sûr, je n'ai aucun doute, mais je vais le formaliser quand même, je vous invite à donner un avis favorable pour que :

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

- 1- Le square situé au 17 rue Burdeau soit dénommé square Marsha P. Johnson.

Et

- 2- Le verger situé entre les rues Bodin et Magneval soit dénommé verger Solitude.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup pour ces beaux hommages et pour cette manière de donner du sens à nos espaces publics.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Nous avons un autre lieu alors est-ce que vous souhaitez intervenir maintenant ou après ?

Est-ce que vous souhaitez présenter l'autre délibération, ainsi on pourra voter pour les trois dénominations ?

Malika HADDAD-GROSJEAN

Mon écran vient de se bloquer, le temps pour moi de retrouver mon intervention, vous pouvez passer au vote, madame la Maire.

Yasmine BOUAGGA

Je vous propose de voter favorablement pour les dénominations du square Marsha P. Johnson et du verger Solitude.

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité et je vous redonne la parole Madame HADDAD-GROSJEAN pour la dénomination du City Stade situé rue Vaucanson.

- 7- 3623 Malika HADDAD-GROSJEAN - Dénomination du City Stade Vaucanson situé 166 boulevard de la Croix-Rousse à Lyon 1er : City Stade Marie Marvingt - Direction des Sports**

Soyons généreux et fous ce soir, donc encore une femme !

Alors toujours dans la même dynamique dans le même registre et la même volonté.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Il s'agit de dénommer le City Stade Vaucanson situé 166 Bd de la Croix-Rousse à Lyon 1^{er}.

Dans une volonté de rendre visibles dans l'espace public les femmes qui se sont illustrées par leur combat, leur engagement et leur créativité, pour rappel, nous avons lancé le 8 mars 2021, date symbolique, un appel à contribution pour proposer des noms féminins à trois lieux publics.

A ces deux lieux que l'on vient d'approuver, il convient d'ajouter le City Stade Vaucanson, un terrain multisports, accessible à tous, situé dans le 1^{er} arrondissement au 166 boulevard, de la Croix-Rousse, au nom de « City Stade Marie Marvingt ».

Qui est Marie-Marvingt ?

Marie Marvingt, née à Aurillac en 1875 est connue pour ses exploits sportifs et son engagement durant les deux guerres mondiales.

Je ne sais pas d'où vient cette appellation, mais elle surnommée la « fiancée du danger ».

Elle est la première femme à traverser la Manche en avion dans le sens France-Angleterre, un vol qu'elle effectuera seule.

En 1908, après avoir essuyé le refus des organisateurs du Tour de France, alors vous imaginez que ces organisateurs n'étaient pas des organisatrices ; elle y participe officieusement.

Elle est la première femme à le terminer.

En 1910, elle est la première femme à obtenir son brevet de pilote et contribue à la conception d'un avion-ambulance.

Pendant la Première Guerre mondiale, elle décide de rejoindre le front, déguisée en homme.

Qu'est-ce qu'il ne faut pas faire pour exprimer ses engagements et s'investir pour la liberté !

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Elle y restera seulement 47 jours avant d'être démasquée, tanpis !

Durant la Seconde Guerre Mondiale, elle s'investit dans l'aviation sanitaire et s'engage comme infirmière de l'air.

A la fin de la guerre, elle se consacre au journalisme et donne des conférences.

Passionnée de sports et de défis, elle passe son brevet de pilote d'hélicoptère à l'âge où tous les espoirs sont permis si vous avez encore envie de passer quelque brevet et de faire quelques exploits, et bien vous avez encore de la marge et vous pouvez le faire parce qu'elle l'a passé à l'âge de 84 ans !

Décédée en 1963 à Laxou, près de Nancy, Marie Marvingt est la femme la plus décorée de l'histoire de France, avec trente-quatre décorations, dont la Croix de Guerre, la Légion d'honneur et les Palmes académiques.

Si vous approuvez cette délibération, Le City Stade situé 166 boulevard de la Croix-Rousse à Lyon 1er sera dénommé « City Stade Marie Marvingt ».

Pour rappel, ce City Stade est un lieu ouvert et accessible à toutes et tous.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup et comme c'est effectivement fréquenté beaucoup par des garçons, on espère que cela permettra d'inspirer les filles.

Pour les interventions, j'avais Fatima BERRACHED pour la Manufacture de la Cité.

Fatima BERRACHED

Madame la maire, Cher.es collègues,

Ces deux délibérations vont permettre l'attribution de trois noms de femmes à trois espaces publics.

Comme cela a été précisé, il s'agira d'attribuer les noms de Marsha P. Johnson pour le square Burdeau, le nom de Solitude au verger rue Magneval et Marie Marvingt au city stade, rue Vaucanson.

Je voudrais tout d'abord saluer la méthodologie utilisée pour l'attribution de ces noms avec la participation des habitants et habitantes du 1er.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Attribuer un nom à un espace public permet de se repérer dans une ville, donner un nom est une volonté de rendre hommage et d'entretenir le souvenir, de mettre en avant les combats des personnalités concernées.

Ces trois femmes pourraient être aussi valorisées dans le guide des plaques que nous allons réécrire.

Je m'arrêterai sur un nom en particulier, celui de Marsha P. Johnson.

Parler de Marsha P. Johnson, c'est parler de ces trois femmes au parcours unique où toutes trois, se sont battues pour trouver leur place.

Marsha P. Johnson était une militante américaine pour les droits des homosexuels.

Elle a été une des personnalités à l'origine du soulèvement de Stone Wall, en 1969, déclencheur du mouvement des droits LGBT.

Pour parler de Marsha P Johnson, je me fais porte-parole et je partage avec vous un texte de Romuald.

« Pourquoi est-ce si important qu'à Lyon Masha P. Johnson ait un lieu à son nom ?

Parler de Marsha P. Johnson, c'est aussi parler de Sylvia Rivera.

L'Histoire, avec un grand « H », ordinairement, ne retient que les noms des vainqueurs.

Sylvia Rivera et Masha P. Johnson sont des combattantes, dans une lutte acharnée, à la fois pour les droits LGBT et les droits civiques.

Elles militaient COURAGEUSEMENT car elles n'avaient pas le choix : il fallait se battre pour exister ou bien RENONCER.

Toutes deux étaient des parias de la société américaines, noires et transgenres.

Rien n'était de leur côté pour que l'Histoire retienne leurs noms.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer : Sylvia Rivera et Marsha P. Johnson ont vaincu !

Maintenant, nous considérons Marsha et Sylvia, transgenres, comme des femmes simplement.

Voici leur victoire !

Certes la lutte n'est pas finie, nous avons pu le constater en 2013 quand La Manif pour Tous est apparue avec son cortège de haine.

Pour que nous parvenions à l'Égalité des droits, au mariage pour tous, il aura fallu un long chemin parcouru de réactions, de comportements et de discours que beaucoup ont très mal vécu.

Sur ce long chemin, nous trouvons Sylvia Rivera et Marsha P. Johnson.

Les New Yorkais l'on bien compris : Sylvia Rivera a une rue à son nom, et Marsha, un mémorial sur le quai où elle a été assassinée en 1992.

Car, oui, Marsha est une martyre.

Elle a payé de sa vie, son engagement.

Le Stonewall, bar emblématique, à quelques mètres du présent mémorial de Marsha P. Johnson, fut le théâtre d'émeutes, en 1969 qui sont fondatrices de la reconnaissance des droits LGBT.

Marsha était sur les barricades.

Toutes deux, avec Sylvia, elles n'ont cessé de se battre : création des premières marches des Fiertés, Act Up, les droits des personnes transgenres, lutte pour les droits civiques.

Les luttes apparues aux Etats-Unis ont inspiré les luttes en France.

Les Pentes de la Croix-rousse sont un peu notre Greenwich Village à nous.

Depuis 1996, date de la première marche des Fiertés à Lyon, le quartier s'est défini comme l'endroit LGBT Friendly de Lyon.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Le Centre Gay et Lesbien est ici depuis longtemps, autrefois, rue Romarin et à présent, rue des Capucins.

Nommer des lieux aux grands noms des luttes LGBTQI+ est, aujourd'hui, une évidence. Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Je donne la parole à Mathilde CORTINOVIS pour le groupe Les écologistes.

Mathilde CORTINOVIS

Merci madame la maire et merci madame l'adjointe pour la présentation de la délibération.

Mon intervention sera rapide, je voulais simplement parler au nom du groupe écologiste afin de témoigner de notre satisfaction et de notre fierté quant à cette féminisation des espaces publics, tant sur la forme qu'elle a pu prendre, à travers la concertation, que sur le fond.

En effet, ce sont des emplacements publics auxquels on a choisi de ne pas donner de nom d'hommes.

Ma collègue Madame HADDAD-GROSJEAN l'a évoqué, en France les femmes représentent toujours plus de 50% de la population, mais seulement 6% des noms de rue portent le nom d'une femme.

Les inégalités de genre sont de partout, au sein des domiciles, au travail, dans les transports ...

Parmi les luttes pour plus d'égalité, celle contre l'invisibilisation des femmes dans l'histoire et dans l'espace est un combat particulièrement pertinent, car il permet de changer les imaginaires, et donc de lutter contre les discriminations.

Féminiser le nom des espaces publics est un changement symbolique, certes, mais qui a une réelle importance.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Permettre aux petites filles qui se promènent dans les rues du 1er arrondissement de se reconnaître dans les noms qui sont affichés, leur montre que le monde n'est pas entièrement masculin, qu'elles y ont aussi leur place, quelles que soient leurs ambitions.

Donner de la visibilité aux personnes transgenres permet de mettre en avant leurs luttes, de leur donner un espace et une reconnaissance alors qu'on remet leur légitimité en cause si souvent.

Le choix des noms est issu d'une consultation citoyenne, comme cela a été dit, et je suis ravie de voir qu'ont été choisies des personnalités féminines ou appartenant à des minorités de genre avec des parcours exceptionnels, inspirantes et qui sont des exemples illustres de ce que signifient l'engagement et le courage, loin des stéréotypes qui leur sont traditionnellement associés.

C'est l'occasion de montrer aux jeunes générations que le genre n'est pas un obstacle, et j'ai hâte que nous puissions baptiser de nouveaux espaces pour rendre hommage à d'autres femmes, personnes transgenres ou non-binaires.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup pour vos interventions qui témoignent de ce fort engagement pour la reconnaissance, qui j'espère pourra inspirer les habitant.es, d'autant que nous nous sommes engagés à poursuivre ce travail de plus grande inclusion dans les dénominations de l'espace public.

Y-a-t-il d'autres questions ou demande d'intervention ?

Je vous propose de passer au vote pour cette deuxième délibération relative à la dénomination du City Stade Vaucanson au nom de Marie Marvingt.

Nous avons donc un vote pour à l'unanimité.

Pour information, nous allons poser les plaques à des dates qui ont déjà été définies, à savoir celle du 10 mai pour le Verger Solitude puisque cela correspond à la journée de commémoration de l'abolition de l'esclavage et il nous semblait que c'était une date importante pour cette occasion.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Et l'autre date est celle du 17 mai pour la pose de la plaque de Marsha P. Johnson car cette date correspond à la journée nationale de lutte contre l'homophobie.

C'est aussi une cérémonie qui se fait en collaboration avec les associations investies sur le territoire pour la reconnaissance des personnes LGBTQI et la défense de leurs droits.

Elles vont complètement participer à ces cérémonies.

Pour ce qui est du City Stade, la date n'a pas encore été déterminée mais nous espérons pouvoir le faire avant l'été.

Puisque nous parlons de City Stade, nous allons passer à une délibération portant sur le sport et je vais vous redonner la parole, Monsieur GODINOT, en votre qualité de conseiller délégué aux sports, cette fois sur le 1^{er} arrondissement.

Sport

- 8- 3640 Sylvain GODINOT- Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association Cercle des chefs d'atelier pour l'organisation de la finale du championnat de France de billard (Nationale 1) du 22 au 24 avril 2022 au siège de l'association (Lyon 1er) - Direction des Sports**

Merci madame la Maire,

Alors pour cette délibération, il vous est proposé d'octroyer un financement à un club sportif bien connu du 1^{er} arrondissement, il s'agit du Cercle des chefs d'atelier le plus ancien club sportif du 1^{er} puisqu'il fête quand même ses 178 ans cette année, ce qui commence à faire !

Il a le plaisir et l'honneur d'accueillir une compétition, un championnat de France Nationale 1 de billard à une bande.

Cette compétition va avoir lieu le week-end du 22 au 24 avril.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Pour cela, il a un budget pour l'évènement de 6 800 €, il a fait une demande de subvention à la Ville de 2 000 €, soit 30 % pour pouvoir tenir cet évènement qui me semble à soutenir pour promouvoir ce sport assez pu connu mais très spectaculaire.

Je vous invite donc à donner un avis favorable à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je me permettrais juste d'ajouter que ce club fait des efforts pour féminiser ses équipes et essaie de recruter d'avantage de femmes et de filles notamment dans ses pratiquantes, ce qui n'était traditionnellement pas le cas.

Je vous propose donc de passer au vote de cette délibération pour une attribution de subvention.

L'avis est favorable à l'unanimité et je vous invite à aller voir cette compétition spectaculaire qui sera donc commentée dans des casques audio mis à disposition des spectateurs.

Nous allons passer à l'examen d'une délibération portant sur l'éducation mais toujours avec une transition sur le sport puisque la première concerne Divertisport sports et je vous donne la parole, Madame BERRACHED.

Education

- 9- **3801 Fatima BERRACHED - Approbation du règlement intérieur actualisé et de la tarification des accueils de loisirs municipaux extrascolaires les Ateliers de l'été 2022 - Direction de l'Education**

Merci madame la Maire, cher.es collègues,

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Sur la base du bilan réalisé et du constat d'une demande d'accueil plus forte des familles pour la tranche d'âge des 3-5 ans sur les Ateliers de l'été, mais également pour la tranche d'âge des 6-11 ans pour Divertisport, il est aujourd'hui opportun d'ajuster le dispositif d'accueil municipal pour l'été 2022.

Ainsi pour les « Ateliers de l'été » 2022 :

- les enfants de 3-5 ans sur l'offre Ateliers de l'été organisée par la Direction de l'Education, réparties sur 3 semaines en juillet ;
- les enfants de 6-11 ans, ce sera transféré sur l'offre Divertisport organisée par la Direction des Sports sur la période de juillet-août.

Cette nouvelle répartition de l'offre d'accueil permettrait ainsi, à jauge constante :

- de renforcer le nombre de places offertes pour les enfants de 3-5 ans ;
- de renforcer le nombre de places disponibles en juillet/août pour Divertisport et ainsi de mieux répondre à la demande croissante des familles sur cette offre.

Je profite de cette présentation, pour évoquer le contexte géopolitique qui a fait basculer le peuple Ukrainien dans l'horreur de la guerre.

Comme vous l'avez rappelé madame la Maire en début de séance, en réponse, des femmes, des hommes par milliers récoltent des produits de première nécessité, des vêtements, des médicaments et proposent un logement, donnent de leur temps.

Pour combattre le sentiment d'impuissance qui nous touche face à la pire atrocité dont est capable l'être humain, la solidarité citoyenne qui s'est organisée ces semaines est la plus belle arme dont chacun et chacune d'entre nous dispose.

C'est aujourd'hui nous dit-on « un voisin qui nous ressemble » qui est touché.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Le drame que ce voisin vit ne doit pas occulter que la misère se trouve parfois au coin de la rue, et dans bien d'autres pays du monde.

Cette mobilisation massive doit nous montrer l'exemple : un réfugié est un réfugié la solidarité elle, n'a pas besoin de titre de séjour pour s'exprimer.

Je voudrais aussi remercier l'équipe de la maternelle Doisneau qui accueille depuis lundi un petit arrivé avec sa maman dimanche soir.

Je souhaite aussi remercier les familles solidaires, comme la famille du 1er qui héberge ce petit et sa maman, dont vous avez évoqué en début de séance.

Ces quelques mots partagés, je vous invite à donner un avis favorable à cette délibération. Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Oui cette situation nous émeut et cela vous honore et cela nous honore tous d'être émus par ces sentiments humains parce que c'est aussi une nécessité de conserver cette humanité dans ces circonstances.

Pour ce qui est de la délibération, y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Malika HADDAD-GROSJEAN

Je voulais juste vous remercier ma chère collègue de soulever un point essentiel dans ces dispositifs d'accueil des réfugiés et cette vigilance que nous devons avoir à ne pas établir de hiérarchie ou de sélection dans les différents types de réfugiés, de demandeurs d'asile et de toutes ces personnes qui sont en quête d'hospitalité, comme d'aucun sont tentés à l'asséner et à le répéter, à dire qu'il y a le bon réfugié par-là et le mauvais par ci.

Merci beaucoup chère collègue.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Sur cette délibération qui porte sur la tarification des accueils de loisirs municipaux, je vous propose de donner un avis favorable.

L'avis est favorable à l'unanimité et je vous remercie.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Je note que cette délibération propose notamment d'accueillir des enfants plus jeunes que ce qui était prévu jusqu'ici.

Nous allons examiner la délibération suivante les accueils périscolaires municipaux et je vous redonne la parole, Madame BERRACHED.

10- 3802 Fatima BERRACHED - Approbation du règlement intérieur actualisé des accueils périscolaires municipaux - Direction de l'Éducation

Madame la Maire, cher.es collègues,

Il est devenu en effet essentiel d'actualiser la référence au Projet éducatif de Lyon 2021-2026, adopté en décembre 2021, en lieu et place du précédent PEDT, ceci en lien avec la prorogation de la convention PEDT et du plan Mercredi.

Il a également été ajouté une mention sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Ainsi, dans le cas où des denrées seraient non consommées au cours du service de restauration scolaire, des fruits, du pain et des biscuits emballés pourront être proposés occasionnellement à la consommation des enfants présents durant les temps périscolaires du soir.

Cette mesure, déjà expérimentée sur les accueils municipaux et associatifs permet en effet de réduire le gâchis alimentaire, voire de fournir un goûter à des enfants qui en sont dépourvus et donc d'avoir un geste de solidarité.

En regard du nouveau marché de restauration scolaire, la mention relative aux deux actuelles offres de menus « classique » et « sans viande » sont maintenant remplacées pour laisser place aux menus « Petit bouchon » (offre avec tout type d'aliment) et « Jeune pouce » (offre végétarienne).

Je vous invite évidemment à donner un avis favorable. Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Comme cette délibération aborde la question de l'évolution concernant les cantines, je propose de donner la parole à Mathilde CORTINOVIS pour nous apporter des éléments d'information complémentaire sur ce sujet.

Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame La Maire, et merci Madame l'adjointe pour la présentation de la délibération.

Je profite de la délibération pour présenter les nouveautés sur le marché des cantines.

En effet, le cahier des charges des cantines lyonnaises va changer en septembre.

Juste pour avoir quelques éléments de contexte, je vous présente très rapidement la situation dont on a hérité en 2020 :

Depuis 2014, Lyon est dotée d'une cuisine centrale de 5000m² qui a coûté 17 millions d'euros.

Cette cuisine est située à Rillieux, et elle prépare l'intégralité des repas pour les 129 restaurants scolaires de la ville, soit en moyenne 26500 repas tous les jours !

La restauration scolaire est basée sur la méthode dite de liaison froide, c'est-à-dire que tout est préparé, refroidi sur place et ensuite livré froid et puis remis à température dans les restaurants scolaires.

Enfin, aujourd'hui, la Ville en contrat cédé : c'est un prestataire qui s'approvisionne, prépare dans notre cuisine centrale et livre les repas selon un cahier des charges défini par la collectivité.

Ce prestataire va facturer la prestation à la ville et non pas directement aux familles et c'est donc la Ville qui va facturer en fonction du quotient familiale.

Ce qui a été possible de faire assez rapidement, c'est de modifier le cahier des charges de la restauration scolaire, afin de proposer des assiettes plus équilibrées, meilleures en goût et qui prennent en compte l'impact environnemental.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Sans faire une liste exhaustive de tout ce qui va changer, il y a déjà plusieurs éléments qui ont commencé à être mis en place et voici quelques éléments qui me paraissent les plus parlants :

Dès la rentrée 2022 : il y aura déjà 100% du pain, des compotes et des œufs, 90% des viandes, 70% des céréales et des légumes secs et enfin 50% des fruits et légumes qui seront totalement bio, l'objectif étant de tendre à 100% de bio d'ici la fin du mandat, avec des paliers qui augmentent tous les ans.

Pour le local, les mêmes proportions sont sensiblement les mêmes, donc on va vraiment augmenter la part de local dans les assiettes.

Pour favoriser la cuisine de produits bruts en cuisine centrale, qui est une grosse demande des parents pour améliorer la qualité gustative des repas, il y a déjà 4 millions d'euros qui ont été investis dans du matériel, et un grand plan de formation qui va être mis en place pour les agents en cuisine, notamment sur la préparation de repas végétariens.

Sur les repas végétariens, il y a déjà deux nouveaux noms que j'aime beaucoup qui sont ceux de « Petits Bouchons » et « Petites Pousses ».

L'idée est non seulement de les renommer mais c'est aussi en fait de permettre aux menus végétariens d'être plus attractifs, de changer l'offre pour qu'ils soient plus diversifiés.

Bien manger à la cantine, apprendre et s'éveiller au travers de l'alimentation : c'est un enjeu sanitaire mais aussi de justice sociale, en permettant à tous les enfants d'avoir accès tous les jours à une alimentation saine et durable.

C'est aussi un enjeu climatique : nous changeons le monde en mangeant bio, en mangeant moins de viande, qui vient de moins loin.

C'est enfin un enjeu économique et là encore de justice sociale : en favorisant l'agriculture locale, on aide et on soutient nos paysans et nos paysannes.

Le changement de cahier des charges des cantines ne signifie pas l'aboutissement du travail qui est fait en mairie.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Il y a de nombreuses questions qui sont encore à régler et à réfléchir, notamment sur la question des déchets et du gaspillage.

Le travail continue mais nous sommes déjà heureuses et heureux d'avoir abouti à ce premier travail !

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup pour ces compléments d'informations qui montrent l'action qui est menée pour à la fois pour la santé, le bien-être des enfants et plus largement aussi pour réduire l'impact climatique de l'alimentation à travers ces cantines.

Je vous propose de voter favorablement pour ce projet de délibération.

Je vous remercie pour ce vote favorable à l'unanimité.

Je vous redonne la parole Madame BERRACHED sur les deux délibérations n°3810 et n°3811 concernant les périmètres scolaires.

11- 3810 Fatima BERRACHED - Périmètres scolaires 2022 - Direction de l'Education

12- 3811 Fatima BERRACHED - Approbation du nouveau règlement municipal relatif aux dérogations aux périmètres scolaires. - Direction de l'Education

Ce sera une présentation commune et je vous propose que ce soit un vote commun pour ces deux délibérations.

Madame la Maire, cher.res collègues,

Depuis 2020, on assiste à un arrêt de la progression démographique que la ville connaissait depuis plusieurs années puisque l'on comptait plus de 250 nouveaux enfants/an à la Ville.

Cette baisse a des conséquences sur la carte scolaire et notamment sur l'évolution du nombre de classes pour la rentrée 2022.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Relativement épargnée par la suppression de classes durant ces deux dernières années malgré la baisse des effectifs, l'inspection académique prévoit une suppression de 26 classes au total sur la ville, lors de la rentrée scolaire de septembre 2022.

A noter que trois fermetures de classes sont prévues sur le 1^{er} arrondissement.

Il s'agit de deux délibérations classiques en cette période de l'année puisqu'il s'agit d'approuver les modifications des périmètres scolaires ainsi que les critères des dérogations scolaires, ceci en vue de la période de pré-inscription scolaire qui va débiter le lundi 4 avril.

Concernant les périmètres scolaires, les modifications concernent les 3^{ème} et 7^{ème} arrondissements.

Quant au critère de dérogation scolaire, une seule modification concernant la garde par les grands-parents qui a été supprimée pour permettre d'élargir la garde dans le cadre de critères médico-sociaux.

Avant de vous inviter à donner un avis favorable, je rappelle à l'ensemble des familles, la rencontre « Bienvenue à la maternelle » qui aura lieu le mardi 22 mars, 18h30, en mairie et qui s'adresse aux parents dont les enfants vont faire leur entrée en maternelle.

Concernant ces deux rapports, je vous invite à donner à donner un avis favorable.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à ces rapports.

L'avis est favorable à l'unanimité et je vous remercie aussi Madame BERRACHED pour l'organisation de cette rencontre « Bienvenue à la maternelle » qui est un temps très important pour les parents et pour le meilleur accueil des enfants, qui va s'accompagner aussi de portes ouvertes des écoles maternelles dans la semaine du 29-30 mars.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Nous allons passer à une délibération portant sur les projets d'apaisement des abords d'écoles et des crèches.

Je vous donne la parole, Monsieur MORIN pour la présentation de cette délibération technique.

Ville apaisée

13- 3782 Jean-Christian MORIN - Attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'année 2022 dans le cadre de l'opération n° 60023842 "Accompagnement des projets d'apaisement des abords d'écoles et de crèches" - Direction de la Mobilité Urbaine

Cette délibération technique qui en fait crée un budget pour compléter l'action de la Métropole aux abords des écoles.

Dans l'arrondissement, on a un aménagement qui a été fait, par exemple devant l'école Doisneau, rue Sergent Blandan et techniquement sur cet espace-là, le budget, objet de cette délibération, va permettre à la fois d'augmenter la végétalisation de cet espace libéré, pris sur la rue devant l'école et également une partie de ce budget-là, environ un quart, un million va permettre d'abonder les travaux à réaliser par la Métropole, par exemple, les poteaux que l'on installe pour empêcher les accès ou les barrières, refaire les trottoirs ou refaire une partie de la rue qui sont des compétences métropolitaines.

Donc la Ville de Lyon pourra abonder jusqu'à hauteur d'un million une partie de ces travaux sur l'année budgétaire en cours.

Donc nous aurons d'autres délibérations pour les mêmes choses dans les années à venir.

Donc je vous propose d'approuver cette délibération qui sera présentée au prochain conseil municipal.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

S'il n'y a pas de question, je vous propose de donner un avis favorable.

Merci beaucoup, je vous redonne la parole pour la délibération suivante sur le stationnement.

14- 3649 Jean-Christian MORIN - Dispositif de stationnement sur voirie dédié aux professionnels mobiles du dépannage urgent. Adaptation technique - Direction de la Mobilité Urbaine

Pareillement, il s'agit d'une délibération entièrement technique qui donne pouvoir au maire, par arrêté de modifier les codes NAF pour profiter de tarifs préférentiels pour le stationnement des automobiles et autres véhicules automobiles.

Il s'agit d'une disposition très peu connue qui permet aux artisans et aux professions de santé de bénéficier de tarifs préférentiels pour pouvoir intervenir à domicile.

Nous savons que nous sommes interpellés assez souvent par les habitants des pentes, notamment en disant mais comment font les artisans pour se garer, cela coûte très cher à la journée ?

Il faut savoir qu'en fait les artisans concernés par les actions de réparation, dont on peut penser à des menuisiers, des électriciens, des plombiers et encore plein d'autres professions, ou encore des serruriers, peuvent bénéficier d'un tarif à peu près équivalent à celui qui est réservé aux résidents mais pour se garer dans tout Lyon.

C'est une solution qui permet de répondre à cette question à savoir :

Comment font les artisans pour intervenir et pour se garer pour pouvoir venir intervenir chez moi ?

Cela permet aussi de faire un petit peu de pub, ce soir, pour ces dispositions parce qu'il faut savoir qu'il y a seulement 164 artisans sur Lyon qui, aujourd'hui ont demandé à bénéficier de cet aménagement ainsi que 308 professionnels de santé.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Donc on voit que l'on a un gros potentiel de progression qui permettra d'améliorer à la fois le quotidien des artisans, des professionnels de santé et des lyonnais.

Je vous propose donc de voter favorablement pour cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci de nous avoir fait connaître ce dispositif qui effectivement permet de répondre à un certain nombre de questions qui nous sont adressées de façon récurrente.

Je vous propose de donner un avis favorable.

L'avis est favorable à l'unanimité et c'est d'inclure aussi d'autres professionnels, comme nous avons pu en rencontrer dans le secteur médico-social qui ne sont pas encore concernés et on espère que le seront à l'avenir.

Jean-Christian MORIN

Juste sur ce point, je voudrais ajouter que c'est effectivement une demande qui a été formulée auprès de mon collègue adjoint en mairie centrale, qui est étudiée par les services.

Donc nous avons bien ceci en tête et on espère bien que cela va être approuvé.

Yasmine BOUAGGA

Ce sont notamment des éducateurs, éducatrices qui interviennent auprès des familles et qui nous ont sollicités sur le sujet.

Nous allons à présent examiner des délibérations portant sur le logement et je vous donne la parole Madame HADDAD-GROSJEAN.

Ville inclusive

- 15- 3819 Malika HADDAD-GROSJEAN - Approbation et autorisation de signature -
Convention unique Service d'accueil et d'informations des demandeurs et
gestion partagée de la demande de logement social 2021-2022 -
Direction de l'Aménagement Urbain

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Madame la maire, cher.es collègues,

Je n'ai de cesse de rappeler ici à chaque fois que je prends la parole sur le logement, la question épineuse de l'accès au logement mais aussi la rareté du logement abordable pour diverses raisons.

Mais il y a aussi une question fondamentale qui est au cœur de nos préoccupations, c'est le début du parcours dans le cadre d'une demande de logement, il s'agit de la question de l'information, de l'accueil, de l'accompagnement et du conseil.

Donc cette délibération concerne justement ce service d'accueil et d'information des demandeurs et ce que l'on appelle la gestion partagée de la demande de logement social.

C'est une convention unique de service qui nous est soumise aujourd'hui pour approbation.

C'est presque une reconduite pour l'année 2021 et 2022.

Cette convention est encadrée par la Loi ALUR, pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014.

Elle prévoit l'élaboration d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

Ce plan partenarial concerne les EPCI ou les coopérations intercommunales qui sont dotées d'un programme local de l'habitat mais aussi les autres partenaires, comme les bailleurs sociaux.

Pour rappel, le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs a été adopté par délibération du conseil de la Métropole le 10 décembre 2018.

Il vise à mieux organiser l'accueil et l'information des demandeurs de logement social et la gestion partagée des demandes sur le territoire métropolitain.

Quel est l'objectif de ce service ?

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Il s'agit de répondre aux droits à l'information des demandeurs et des principaux objectifs visés par la Loi ALUR à travers l'accès à l'information et la transparence des procédures.

Constatant un maillage dense dans ces lieux sur son territoire, la Métropole de Lyon et ses partenaires : Ville, CCAS, bailleurs sociaux, ont décidé de déployer ce service composé de trois niveaux complémentaires établi en fonction du service rendu à l'utilisateur et de la nature de leurs missions.

Ces niveaux sont en fonction bien sûr de la situation sociale, financière de précarité, de besoins des demandeurs.

La Ville s'est engagée au sein de ce service depuis 2017.

Ainsi, elle dispose de 5 accueil de type 1 par exemple, pour les mairies du 1^{er}, du 2^{ème}, du 4^{ème} et du 7^{ème} arrondissement et un accueil de type 5 dans les autres arrondissements, à savoir le 3^{ème}, le 5^{ème}, le 8^{ème} et le 9^{ème}.

Qu'est-ce que ces accueils de type 1 ?

Leurs missions est en principe et d'accueillir et d'orienter.

S'agissant du type 2, il s'agit d'accueillir, d'enregistrer la demande et de conseiller.

Je voudrais juste souligner qu'en réalité, il n'y a pas de différence entre ces lieux, c'est une question de labélisation.

Pour citer l'exemple de la mairie du 1^{er} arrondissement, nous menons toutes les missions de type 2, à savoir l'accueil, l'enregistrement, l'information, le conseil et l'orientation.

Et au passage, j'en profite après pratiquement 18 mois de mandat, j'ai eu plaisir à travailler avec nos agents qui s'occupent de la question du logement et je partage une véritable fierté du service qu'ils ont à cœur de rendre aux habitants et particulièrement leur réactivité, leur souci de faire remonter l'information, de nous alerter sur des situations les plus urgentes et les plus précaires.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

La convention unique 2021-2022 qui nous est soumise à approbation aujourd'hui a pour objet de présenter simplement la structuration de ce service d'accueil et d'information, ses modalités de fonctionnement et la labélisation des guichets de ces différents types, 1, 2 et 3.

La convention définit également les fonctions assurées par le système de gestion partagée de la demande de logement et particulièrement les obligations des utilisateurs, parce qu'ici on touche à des questions très sensibles, donc ce sont des données personnelles.

Alors, comme je l'ai déjà dit, cette convention n'apporte aucune modification mais elle permet de reconduire le fonctionnement actuel jusqu'à décembre 2022.

Mais une attente a été en tout cas exprimée, lors des différentes réunions au nom de la mairie d'arrondissement, de labéliser notre accueil au sein du 1^{er} arrondissement de type 2 ou de type 3.

En effet, nous faisons fonction de ces accueils poussés et approfondis, en espérant qu'il y aura les moyens qui vont suivre derrière.

Si vous en êtes d'accord, cher.es collègues, je vous propose d'approuver la signature de cette convention.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup de nous avoir exposé tous les enjeux pour cette convention.

Y-a-t-il des questions ?

Et bien je vous propose de voter et de donner un avis favorable.

Je vous remercie pour votre avis favorable à l'unanimité.

Je vous redonne la parole pour la délibération suivante portant sur du logement social.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

16- 3747 Malika HADDAD-GROSJEAN - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 100 792 euros relatifs à une opération d'acquisition de 1 logement PLS situé 10, rue Romarin à Lyon 1er - Direction des Finances

Merci madame la Maire.

Cette délibération concerne le logement social ou le logement abordable.

L'annonce n'est pas extasiante mais quand on sait que nous manquons cruellement de logement abordable sur le 1^{er} arrondissement.

Alors juste pour rappel, pour atteindre le taux SRU d'ici à 2025, il nous faudrait 1 000 logements.

Très compliqué à produire dans un arrondissement, cher.es collègues, où il n'y a pas de foncier.

Il y a eu quelques production, il y a eu quelques acquisitions, améliorations, je n'ai pas encore le chiffre exact.

On fera le bilan très prochainement lors d'une réunion avec l'adjoint au logement, Monsieur Raphaël MICHAUD, on est loin du compte mais comme j'aime à le dire aussi, savourons les petites victoires, un logement va arriver si nous approuvons cette délibération qui consiste à consentir un garantie à la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 100 792 € destinés à financer une opération d'acquisition d'un logement de type PLS situé au 10 rue Romarin à Lyon 1^{er}.

On ne se décourage pas, comme le dit le proverbe chinois :

« Même sur le chemin des milles pas, il n'y a que le premier qui coûte »

Et bien en voilà un premier logement !

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup !

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Alors fort heureusement, ce n'est pas le premier car nous avons eu le plaisir d'en inaugurer quelques-uns, d'avoir des préemptions et d'avoir l'inauguration, qui était prévue cette semaine mais qui a été reportée, de logements rue du plâtre (12 logements), ce qui correspond à 20 places, puisque certains sont en colocation.

Nous avons quand même un petit plus que un sur ce chemin des milles pas...

Donc je vous propose de voter un avis favorable.

L'avis est favorable à l'unanimité, nous allons continuer à nous efforcer de produire du logement social et abordable.

La délibération suivante porte sur les associations en soutien aux personnes en difficulté.

17- 3688 Malika HADDAD-GROSJEAN - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 168 800 euros - Autorisation de signer les conventions de financement pluriannuelles - Action Sociale

Je vous promets que c'est la dernière fois que je prends la parole pour ce soir !

Ce projet de délibération concerne des subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté.

Madame la Maire, mes cher.es collègues,

La Ville de Lyon, ville inclusive est l'un des défis que nous nous sommes engagés à relever dans notre plan de mandat.

Nous voulons construire une ville qui érige les principes d'humanisme, de solidarité, d'hospitalité au cœur de nos actions.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Pour y parvenir, l'accès aux droits fondamentaux et universels est la porte d'entrée, tout particulièrement pour les personnes les plus fragiles, l'accès au logement, aux soins ou à l'alimentation.

Lorsque nous parlons de personnes vulnérables, je ne pense pas uniquement aux sans-abri, leur nombre est bien sûr important, soit 2 500 aujourd'hui à l'échelle de la Métropole, dont une majorité à Lyon.

Je pense également aux jeunes en rupture familiale, aux femmes isolées, à tout ce que le contexte social, économique a fragilisé et aggravé par la crise sanitaire et sans doute encore d'avantage par la crise géopolitique que nous traversons actuellement.

Le CCAS joue bien sûr un rôle primordial dans la lutte contre la précarité et dans le recours au droit.

Les associations intervenant en faveur des personnes en difficulté sont un pilier essentiel au service de ces actions a fortiori depuis le reflux de l'Etat.

C'est pourquoi notre ville apporte son soutien à ces structures qui opèrent dans l'aide alimentaire, dans l'accueil de jour, dans la lutte contre l'exclusion ou encore dans l'accès à l'hygiène.

C'est l'objet justement de cette délibération qui propose de leur accorder des aides au fonctionnement d'un montant global de près d'un 1 200 000 euros pour cette année 2022.

Parmi les bénéficiaires de ces subventions, je voudrais citer l'association ALIS qui se trouve sur notre arrondissement et la Passerelle d'Eau de Robec qui vont bénéficier respectivement de 38 000 € et 7 000 €.

Je tiens aussi à souligner que 5 associations dont notamment la fondation Notre Dame des Sans Abris vont bénéficier d'une convention triennale de financement, modèle de contractualisation avec les associations qui leur permettra de stabiliser leurs missions et ainsi sécuriser la prise en charge des publics précaires.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Aussi, pour soutenir l'activité de ces partenaires de l'action sociale, je vous invite cher.es collègues à donner un avis favorable à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. S'il n'y a pas de question ou demande d'intervention, je vous propose de voter.

L'avis est favorable à l'unanimité.

Nous allons pour finir examiner les quatre dernières délibérations qui portent sur la culture et je vais pour cela donner la parole à Yves BEN ITAH qui a accepté de prendre au pied levé, celles qui devaient être portées par nos collègues malheureusement absentes.

Solidarités internationales

18- 3599 Yves BEN ITAH - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2022 - 1ère phase - Cabinet du Maire - Service des Relations Internationales

Merci madame la Maire, cher.es collègues,

C'est avec plaisir que je vais présenter ces délibérations.

D'autant que la première concerne un appel à projet dans lequel, je suis consulté en tant que Vice-Président à la Vie associative à la Métropole de Lyon.

Il s'agit d'une attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projet international qui a un soutien à la Vie associative et aux structures assimilées et relatives à l'action internationale.

Depuis 2017, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon ont lancé une procédure commune d'appel à projets internationaux (AAPI) pour l'attribution et le financement des subventions relevant de leurs compétences respectives.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

La Ville de Lyon peut soutenir, grâce à des subventions de fonctionnement des actions menées par les acteurs locaux du territoire, en cohérence avec les principaux axes stratégiques à l'international de la Ville de Lyon :

- stratégie Europe, coopérations bilatérales, coopération au développement avec les pays émergents, internationalisation du territoire, promotion de la francophonie, information et sensibilisation des citoyens et citoyennes, notamment des publics les plus jeunes.

Cet appel à projet dont la première phase débutera sur 2022 a retenu 26 structures pour un montant de 127 500 €.

Je ne vous passerai pas l'ensemble des structures soutenues, simplement quelques-unes qui me semblent efficaces :

- L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA VILLA GILLET qui est importante sur le 4^{ème} ;
- Le CMTRA, notamment pour la 25^{ème} édition des « Jeudis des Musiques du Monde » ;
- La structure MEDIATONE sur un projet et sur leur festival « Reperkusound », MEDIATONE, qui je vous le rappelle est un acteur important du 1^{er} arrondissement ;
- Le nouvel ESPACE LATINOS sur les différentes initiatives et notamment le festival « Primavera Latina » qui est un acteur important aussi sur le 1^{er} arrondissement ;
- La MAISON DES SOLIDARITES LOCALES ET INTERNATIONALES, dont je rappelle qui depuis ce nouvel exécutif, nous avons relancé le « Festival des solidarités locales et internationales » qui aura lieu en novembre 2022.

Au tout venant, vous pourrez vous faire une idée sur ce bel appel à projet qui se déroule en deux temps puisqu'effectivement on encourage vraiment le fait de pouvoir s'ouvrir sur l'ouverture sur l'international.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Je vous demanderais donc cher.es collègues d'apporter un avis favorable à ce soutien à ce subventionnement de ces beaux projets structurels.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. S'il n'y a pas de question, je vous propose de voter.

Je vous remercie pour cet avis à l'unanimité et je vous redonne la parole pour la délibération suivante.

Culture

19- 3712 Yves BEN ITAH - Approbation de cinq conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public pour l'organisation d'expositions d'arts plastiques à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or - Direction des Affaires Culturelles

En effet, l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or est utilisée par la Direction des Espaces Verts pour l'hivernage des plantes.

En dehors de cette période hivernale, la Délégation à la culture, patrimoine et événements propose, en collaboration avec la Direction des espaces verts, une programmation d'expositions, afin de soutenir la création et la diffusion en arts plastiques par la mise à disposition gratuite de la salle de l'Orangerie.

Donc, cinq projets ont été sélectionnés.

Cette mise à disposition de ce lieu à titre personnel, je trouve cela extrêmement intéressant et gratifiant d'ouvrir ce type d'espace qui lie la préservation de la nature avec ces très belles serres dans le parc de la Tête d'Or et ce monde de la création artistique d'arts plastiques.

A ce titre, je vous demande de donner un avis favorable à cette mise à disposition originale et intéressante.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie et j'ajouterai que le 1^{er} arrondissement est sollicité pour avis en raison d'une des expositions proposée par l'association Archipel - Maison de l'architecture qui se trouve place des Terreaux et qui proposera une exposition : « Agriculture et Architecture ».

Je propose de donner un avis favorable.

L'avis est favorable à l'unanimité et je vous en remercie et je vous redonne la parole, Monsieur BEN ITAH.

- 20- 3639 Yves BEN ITAH - Attribution de subventions de fonctionnement à 10 lieux culturels dans le domaine des arts visuels, sur le Fonds d'Intervention Culturel FIC pour un montant global de 187 000 €. Approbation de conventions - Direction des Affaires Culturelles**

Il s'agit d'apporter des subventions à une série de structures que l'on pourrait qualifier de galeries d'arts contemporains ou d'arts numériques.

Nous avons une dizaine de structures ou galeries dont 4 sont situées sur notre territoire du 1^{er} arrondissement.

Ce qui ramène à cette réalité de la spécificité de l'arrondissement avec une réalité de galeries d'arts plastiques importante.

Une activité et je le rappelle dans un contexte où dans le 1^{er} arrondissement, nous avons la maison des arts plastiques d'Auvergne Rhône Alpes.

Nous avons le Musée des Beaux-Arts de Lyon, l'Ecole des Beaux-Arts, diverses structures et collectifs d'arts visuels et d'audio visuels et je le rappelle aussi, une spécificité avec notamment la rue Burdeau qui accueille de nombreuses galeries privées et associatives.

Je ne vais pas vous citer toutes les galeries et structures soutenues mais simplement quelques-unes :

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

- L'association BF 15 située Quai de la Pêcherie, qui est une galerie connue et reconnue internationalement ;
- L'association ROGER TATOR située dans le 7^{ème} qui est un lieu d'expérimentation tout à fait original sur des nouvelles technologies et qui est en même temps très impliquée dans la vie du 7^{ème} arrondissement sur le quartier.

Donc on peut tout à fait aussi faire de la cohésion sociale et de l'innovation numérique et visuelle et il me semblait important de le signaler.

- L'association LA SALLE DE BAIN qui est aussi dans le 1^{er} arrondissement ;
- L'association LE BLEU DU CIEL qui est rue des Fantasques dans le 1^{er} arrondissement.

Et bien d'autres encore mais je ne vais pas toutes les citer.

Je vais simplement signaler une subvention à la FRICHE LAMARTINE qui est une histoire ancienne et qui est le fruit de plusieurs installations successives dans des friches lyonnaises et métropolitaines et qui a trouvé un débouché tout à fait intéressant depuis quelques années sur le territoire du 3^{ème}.

Et je finirai avec une association qui s'appelle POLE TECHNIQUE et qui est 3 place Sathonay.

Je vous demanderais effectivement de donner un avis favorable à ce subventionnement de ces structures type galeries en matière d'arts contemporains.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. L'association POLE TECHNIQUE a ses activités dans le 4^{ème}.

Elle unifie la Croix Rousse en étant domiciliée place Sathonay et en ayant ses activités sur le Plateau.

Je me permettrais d'ajouter également que cette délibération soutient SUPERPOSITION avec qui nous travaillons.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

C'est l'occasion de mentionner que SUPERPOSITION est une structure qui regroupe plusieurs artistes que nous avons sollicité pour les escaliers peints mais aussi pour la fresque qui sera réalisée sur les palissades de chantier, Rue Paul Chenavard, afin que cette belle rue du 1^{er} arrondissement ne soit pas dégradée par ce chantier qui est amené à durer fort longtemps.

Donc cette intervention artistique devrait permettre aussi de valoriser les commerces, redonner des couleurs et valoriser l'activité et le cadre de vie de cette rue.

Oui Madame Fatima BERRACHED, vous souhaitez intervenir ?

Fatima BERRACHED

Je voulais juste apporter un petit complément au sujet de la galerie BF 15 qui a un énorme succès avec les écoles de l'arrondissement et en particulier les écoles maternelles.

La maternelle Victor Hugo en a encore parlé à son Conseil d'école mardi dernier.

Yves BEN ITAH

Je crois qu'ils font un travail important de médiation. J'avais effectivement l'association SUPERPOSITION qui a été longtemps installée au Fort Saint Laurent et qui est maintenant dans le 3^{ème}, boulevard de la Villette et dont on espère loger définitivement dans un lieu un peu plus adapté.

Je sais que les services de la Ville et de la Métropole y travaillent.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Je vous propose donc de donner un avis favorable.

L'avis est donc favorable à l'unanimité.

Nous avons notre dernière délibération et je vous redonne la parole, Monsieur BEN ITAH.

21- 3631 Yves BEN ITAH - Attribution d'une subvention de 13 000 euros à l'association Le Grand Nid de Poule pour l'organisation de l'évènement "Saison d'arts de la rue" du 3 mai au 25 juin 2022 - Direction des Evénements et Animation

Cette délibération concerne directement notre arrondissement puisqu'il s'agit d'un évènement qui va se situer dans cette période indiquée sur l'amphithéâtre des Trois Gaules.

L'édition 2022 de la « Saison d'arts de la rue », portée par l'association « le Grand Nid de Poule » dont le siège social est situé 16 rue Imbert Colomès, Lyon 1^{er}, investira l'amphithéâtre des Trois Gaules, dans le 1^{er} arrondissement de Lyon, du 3 mai au 25 juin 2022.

L'objectif de cet évènement est de soutenir l'émergence et la jeune création régionale dans le domaine des arts de la rue, en investissant un lieu emblématique du patrimoine lyonnais, pour rendre accessible au plus grand nombre cette expression artistique ; l'évènement sera festif et gratuit.

Cette nouvelle édition proposera des spectacles en soirée, mais aussi la possibilité d'assister en journée à des répétitions ouvertes, des ateliers et des conférences. Cet évènement culturel permet également de réinvestir un lieu peu ouvert jusqu'à présent aux lyonnais-e-s. Idéal par sa taille, sa localisation et son acoustique, l'amphithéâtre des Trois Gaules peut devenir un véritable lieu de création et diffusion artistique éphémère.

Je tiens à souligner la persévérance de notre maire, Madame Yasmine BOUAGGA pour faire en sorte que cet amphithéâtre historique puisse être ouvert au public, accueillir une jauge plus importante.

Le Grand Nid de Poule nous propose un évènement qui a déjà eu lieu l'année dernière dans des conditions sanitaires assez compliquées.

Nous espérons voir cet évènement se dérouler dans de meilleures conditions et accueillir le plus grand nombre de Croix-Roussiens mais pas uniquement des lyonnais et voire des grand lyonnais.

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

C'est pour cela que je vous demanderais, cher.es collègues d'apporter un avis plus que favorable à cette belle manifestation.

Simplement pour compléter, sachez que Le Grand Nid de Poule a obtenu de la Ville, je ne dirai pas label, mais le dispositif « scènes découvertes » de la Ville de Lyon et en bénéficie et nous avons toujours quatre scènes découvertes sur notre territoire, ce qui fait notre fierté sur les dix qui maintenant sont sur l'ensemble de la Ville de Lyon.

On salue aussi la rentrée du Grand Nid de Poule dans ce dispositif.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. C'est effectivement une bonne nouvelle pour les arts de la rue, les arts vivants et pour la vie de l'amphithéâtre des Trois Gaules.

Je vous propose de donner un avis favorable.

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité.

Il est tard, nous sommes heureux d'être arrivés à la fin de cet ordre du jour !

Juste, très rapidement, puisque l'on était sur l'agenda des spectacles et qu'il faut quand même aussi diffuser les belles choses qui sont dans cet arrondissement.

Retenez bien cette saison d'arts de la rue du 3 mai au 25 juin à l'amphithéâtre des Trois Gaules.

Nous avons également le printemps des mémoires qui aura lieu à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de l'indépendance de l'Algérie sur le thème de la pluralité des mémoires et de leur réconciliation autour de l'histoire partagée avec toute une série de rencontres.

La première ayant lieu à la bibliothèque du 1^{er} arrondissement ce vendredi mais bien d'autres auront lieu au cours du mois d'avril et de mai.

Je voulais également mentionner le budget participatif avec le premier atelier d'urgence qui aura lieu le 28 mars, donc très bientôt !

Procès-Verbal CA - Mercredi 16 Mars 2022

Et pour ne pas faire toute une liste, je voudrais rappeler que le prochain conseil d'arrondissement aura lieu le 04 mai et je vous souhaite une bonne fin de soirée !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

La Secrétaire de Séance,

Mathilde CORTINOVIS